

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

La Syrie, pays de mandat français
 La question scolaire à Bruxelles
 Impressions d'Amérique
 Saint Dominique
 Le souvenir de Maurice Barrès
 La vie des molécules
 Ce qu'est l'Empire britannique
 Les idées et les faits : France.

Général Weygand
 Le Père Rutten
 Léon Noël
 Georges Bernanos
 Jean Soulairol
 J. Tillieux
 Comte Louis de Lichtervelde.

La Semaine

♦ *L'opinion catholique paraît unanime pour désapprouver la « capitulation de Bruxelles ».*

Nous nous trouvions devant un mur, invoquent les négociateurs.

Était-ce une raison pour abdiquer ?

Quand 10 libéraux imposent leur volonté à 17 catholiques, c'est que ces 17 catholiques ont bien mal manœuvré !

En matière de politique communale — comme toujours en politique — tout le problème revient à établir et à réaliser le moindre mal, donc, comme disait un jour le Cardinal Mercier, le plus grand bien hic et nunc.

L'erreur des négociateurs bruxellois fut de croire que la question scolaire n'est que subsidiaire, le principal étant l'union des hommes d'ordre pour endiguer et conjurer la menace socialiste.

Et d'avoir commencé par affirmer cette conviction faisait aux libéraux la partie belle, puisqu'on les autorisait à croire que les catholiques ne feraient pas de la question des subsides aux écoles libres une condition sine qua non.

Erreur de tactique, mais aussi erreur sur le fond du problème. Pour unir des hommes d'ordre, il faut qu'il y en ait. Leur formation importe plus encore que leur union. Or, c'est l'école qui forme les hommes de demain. L'école acatholique conduit nécessairement au désordre. L'école catholique est le grand rempart de l'ordre. Le désordre français est le fruit de l'école laïque.

C'est donc bien la question scolaire, en l'espèce le salut, et même le progrès de l'enseignement libre populaire à Bruxelles, qui domine la lutte anti-socialiste et anti-communiste, qui commande tout le problème de l'ordre dont les négociateurs catholiques se proclamaient les champions.

Accepter qu'à Bruxelles cet enseignement libre soit tué par l'enseignement officiel, c'est faire le jeu de ceux-là même que l'on veut combattre; c'est, sous prétexte de moindre mal immédiat, se faire complice d'un mal bien plus grave qui menacera la capitale demain.

Messieurs les libéraux vous faites appel à notre concours ? Soit, mais seulement si vous consentez à réparer la criante injustice scolaire.

♦ *Genève attire une fois de plus tous les regards. Il semble bien que vainqueurs et vaincus de 1918 — s'il est encore permis d'employer ces termes — n'y travaillent pas dans le même esprit. Avec une obstination admirable, l'Allemagne poursuit sa réhabilitation. Demain elle obtiendra la suppression du contrôle interallié et l'évacuation de la Rhénanie.*

Et puis, sans doute, elle se tournera vers la Pologne (couloir de Dantzig), elle s'accroîtra de l'Autriche, elle fomentera des troubles en Alsace, elle revendiquera des colonies...

De n'avoir pas brisé la puissance prussienne, de n'avoir pas su utiliser la victoire, de s'appliquer à refaire de l'Allemagne à hégémonie prussienne une grande puissance en tout l'égalé des autres conduira où ?

Fasse le ciel que ce ne soit pas à une nouvelle guerre, la befreiungskrieg, terme logique de la befreiungspolitik si habilement pratiquée par M. Stresemann.

♦ *La guerre!*

« Aucune nation qui se respecte ne négligera de prévoir une armée et une marine proportionnelles à sa population, à l'étendue de son territoire ou à la grandeur de la place qu'il occupe dans le monde.

» Aucune marine du monde, sauf une exception, n'approche de la nôtre, et aucune ne la surpasse ».

Ces paroles du président Coolidge au peuple américain ne manqueront pas — nous voulons l'espérer — de rappeler les négociateurs de Genève au sens des réalités.

Mais nous sommes pacifiques, ajoute ce bon M. Coolidge, et nous offrons toujours de nous entendre... pour limiter les armements.

Pas mal trouvé! Je suis le plus fort, « clichons » donc nos forces respectives.

« Nous ne craignons personne » et « tout le monde sait que toute notre influence est contre la guerre et en faveur de la paix! »

On croit relire un ancien discours de Guillaume II...

La Syrie, pays de mandat français ⁽¹⁾

Le sujet m'a paru de nature à vous intéresser, d'abord en raison de l'intérêt toujours croissant que la Belgique porte aux questions coloniales, et aussi parce que le mandat est un mode de gouvernement nouveau, exercé par délégation d'une institution nouvelle, la Société des Nations.

La question du mandat syrien suscite en France des controverses dont la presse et les discussions parlementaires se font tour à tour l'écho.

C'est ainsi que certains se demandent si, en 1919, la France au lieu d'accepter en Syrie une situation qui entraînait autant de responsabilités qu'elle réclamait de sacrifices n'eût pas mieux agi en se contentant de maintenir et d'étendre l'influence et le prestige qu'elle devait à l'action de ses missionnaires et de ses maîtres, à la diffusion de sa langue et de sa culture. Cela ne lui eût coûté que quelques millions.

D'autres pensent qu'un système d'administration directe ou de protectorat, qu'une partie au moins de la Syrie appelait de ses vœux, eût été préférable à un mandat, formule nouvelle et d'application délicate.

D'autres enfin émettent l'avis qu'en présence de certaines difficultés et de lourdes dépenses de vies humaines et d'argent, la France doit abandonner la Syrie au risque de manquer à ses engagements, d'ouvrir dans ce pays une ère de troubles et de massacres des chrétiens, de compromettre son prestige en Orient, de renoncer à paraître en Méditerranée orientale.

Mais il ne semble pas qu'il soit intéressant de s'y arrêter davantage : ce seraient là des études académiques, car ces questions sont résolues : la première puisque la France est en Syrie ; la deuxième puisqu'elle y exerce l'autorité par le fait d'un mandat ; la troisième également, puisque le ministre des Affaires étrangères a affirmé, le 29 mars dernier à la tribune de la Chambre : « Quant à nous retirer du Maroc et de la Syrie, rien de plus criminellement absurde. Ce serait livrer ces pays à d'effroyables représailles, au massacre, à l'incendie, à la misère. Le Gouvernement français ne fera pas cela. »

Aussi ai-je l'intention de vous parler seulement du problème que la France a, en fait, à résoudre en Syrie, et, pour cela, de vous exposer : ce qu'est à proprement parler le mandat — dans quel pays et sur quelles populations il a à s'exercer, — enfin, comment la France s'efforce d'en conduire la loyale application, et ce qu'elle peut en attendre.

Ce seront les différentes parties de cette conférence.

* * *

Le mandat est défini par l'article 22 du Traité de Versailles, figurant dans la partie I de ce Traité qui constitue, vous le savez, le Pacte de la Société des Nations. Aux termes de cet article, certains peuples qui habitent des colonies ou territoires ayant cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient avant la guerre, et qui sont encore incapables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne, sont confiées à la tutelle de nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique sont les plus à même d'assumer cette responsabilité, et qui consentent à l'accepter. Ces nations exercent cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société.

En vertu de cet article, après qu'on eût comme je prévois le

pacte, pris en considération les vœux des habitants, le mandat sur la Syrie fut confié à la France. Il rentre dans la catégorie des mandats dits mandats A qui s'appliquent aux territoires anciennement ottomans, tandis que ceux des catégories B et C concernent des pays moins avancés dans la civilisation que ces derniers.

Les droits et les devoirs du mandataire sont fixés par un texte, sorte de charte approuvée par le Conseil de la Société des Nations et agréée par le Gouvernement français. Il est en vigueur depuis la fin de l'année 1923. Voici le résumé des principales stipulations :

Le mandataire doit doter d'un statut organique les pays dont il a mission de faciliter le développement progressif comme Etats indépendants. (Art. 1.)

Il peut, en vue de leur défense, y maintenir ses propres troupes et ces pays peuvent participer à leur entretien. Il peut organiser des forces locales, exclusivement composées d'indigènes, et sur lesquelles il conserve contrôle et autorité. (Art. 2.)

Il a la charge d'assurer les relations extérieures de ces pays qui sont de son ressort exclusif. (Art. 3.)

Il les garantit contre toute perte ou prise à bail et le contrôle d'une puissance étrangère. (Art. 4.)

Il doit y établir un régime judiciaire assurant la garantie complète de leurs droits aux indigènes et aux étrangers. (Art. 6.)

Il peut y prendre toutes les mesures propres à assurer leur développement économique sous la réserve qu'il maintiendra égalité absolue de traitement entre ses propres ressortissants et les ressortissants des Etats membres de la Société des Nations. (Art. 11.)

Le mandataire peut prétendre au remboursement par les gouvernements des pays sous mandat, de toutes les dépenses qu'il a consenties pour des institutions ou entreprises dont l'intérêt reste acquis à ces pays. (Art. 15.)

D'autres articles ont pour objet de garantir la liberté de conscience, d'assurer le développement de l'instruction publique en sauvegardant les droits des communautés et missions religieuses, de protéger les antiquités, de préparer l'adhésion aux conventions internationales.

Le mandat est donc une tutelle et le tuteur est doté de l'autorité sans laquelle il lui serait impossible de remplir ses devoirs.

La Puissance mandataire exerce son action par l'intermédiaire d'un haut commissaire qui la représente, qui administre et gouverne en son nom le pays sous mandat et qui porte le titre de haut commissaire de la République française en Syrie et au Liban.

Le haut commissaire dispose d'un personnel réparti entre un organe central et des délégations. L'organe central, dont le chef est le secrétaire général, comprend des bureaux répondant aux différentes branches de l'activité du haut commissariat. Les délégations résident dans chaque Etat, le délégué y représente le haut commissaire, il est assisté de conseillers dont les avis étaient, dans les différents domaines où cela s'est révélé utile, l'expérience des directions locales.

Le haut commissaire a d'autre part la haute autorité sur les troupes d'occupation qui sont commandées par un officier général.

Le contrôle de la Société des Nations s'exerce de la façon suivante : Le mandataire adresse annuellement au Conseil de la Société des Nations un rapport sur les mesures prises pendant l'année et y joint le texte des lois et règlements promulgués.

Ce rapport est examiné par une commission dite Commission des Mandats qui est en fait le véritable organe de contrôle. Cette Commission comprend neuf membres dont la majorité doit être formée de membres appartenant à des Nations qui n'exercent

(1) Conférence prononcée à la tribune des Conférences Cardinal Mercier.

pas de mandat. Elle étudie le rapport en présence du représentant accrédité de la Puissance mandataire dont il émane. Elle le transmet ensuite au Conseil de la Société en y joignant ses propres observations et les commentaires du représentant accrédité.

Cette Commission qui fonctionne régulièrement depuis plusieurs années fait preuve d'une haute compréhension de son devoir. Elle étudie à fond les documents qui lui sont adressés, demande au besoin qu'ils soient complétés, elle semble prendre une autorité grandissante.

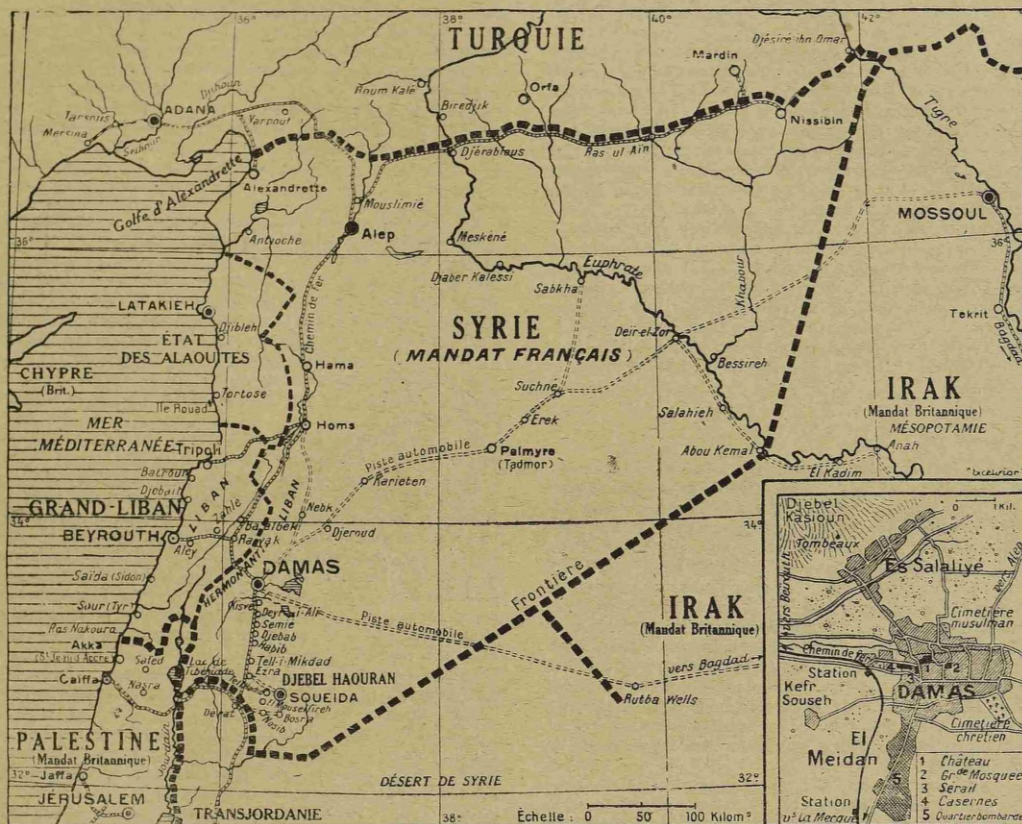
Telles sont très brièvement exposées les règles auxquelles obéit l'exercice du mandat.

* * *

Mais en raison de ces mélanges, c'est sous l'angle capital des religions et des rites qu'il convient de considérer l'extrême complexité du milieu humain auquel doit s'appliquer notre mandat.

On compte en Syrie une vingtaine de groupements religieux principaux se rattachant soit aux Musulmans, soit aux Chrétiens, et en plus des Juifs. Les chiffres que je vais citer sont aussi exacts qu'ils peuvent l'être pour ces populations ayant une terreur héréditaire du recensement, qui représente pour elles la menace des impôts ou du service militaire.

Les Musulmans au nombre total de 1,500,000 environ comprennent 1,100,000 Sunnites, 200,000 Chiïtes. Viennent ensuite les sectes dissidentes de l'Islam : Les Ansarihs ou Alaouites qui



Sur qui s'exerce-t-il ?

La Syrie de mandat français s'étend sur un territoire de 150 mille kilomètres carrés, — un peu plus du quart de la France —, peuplé d'environ 2 millions et demi d'habitants sédentaires, de 3 à 400,000 nomades et de 100,000 réfugiés de Turquie, chrétiens naturellement, soit au total près de 3,000,000 d'habitants. Cela ne donne qu'une densité moyenne de 20 habitants par kilomètre carré; mais cette population est très inégalement répartie car la Syrie comprend d'immenses étendues rocheuses ou désertiques et aussi des régions et un certain nombre de grands centres fort peuplés. Elle a au Nord une frontière commune avec la Turquie, à l'Est avec l'Irak, au Sud avec la Palestine, ces deux derniers pays placés sous le mandat de l'Angleterre.

Au point de vue ethnique, la population de ces territoires est essentiellement hétérogène : sur un fond primitif ayant compris des Sémites au Centre, des Hitites au Nord, et des Philistins au Sud, sont venus au cours des siècles se superposer des apports égyptiens, assyriens, perses, macédoniens, romains, arabes, francs, vénétiens, génois, turcs et circassiens. Le plus important, et l'un des plus récents, est l'apport arabe; les Arabes purs ne sont d'ailleurs représentés que par les Bedouins.

sont 200,000, les Druses 90,000, les Ismaélihs 14,000, puis les Yezidihs au nombre de 10,000; ces derniers qui habitent la montagne du Sindjar méritent une mention spéciale : Ils adorent le Démon. Ils reconnaissent que Dieu est d'une parfaite bonté et en concluent qu'ils peuvent être tranquilles de son côté. Mais au contraire le Diable qui est très méchant, mérite beaucoup plus d'égards. Comme ils tremblent de le nommer, ils l'appellent le Roi Paon et l'adorent sous la forme de cette bête façonnée en airain. Chaque année, au printemps, le grand prêtre des Yezidihs promène le Roi Paon à travers les villages; derrière lui ses fidèles chantent, dansent, et processionnent. C'est donc tout une gamme depuis l'orthodoxie sunnite jusqu'à un véritable paganisme.

Les Chrétiens au nombre de 600,000 environ comprennent : les sectes catholiques qui sont : les Maronites au nombre de 206,000; les Grecs catholiques ou Melkites 70,000, les Syriacs unis 10,000; les Arméniens et Chaldéens unis 7,000; les Latins 3,000; les sectes non catholiques qui sont : les Grecs orthodoxes 153,000; les Grégoriens 9,000; les Jacobites et Nestoriens 9,000; les Protestants 8,000. Il faut y ajouter en outre les 100,000 Arméniens d'Anatolie.

Enfin on compte à peu près 35,000 Juifs.

Parmi les communautés chrétiennes il y a une place à part

à faire aux Maronites. Ils sont les plus nombreux à la fois et les plus groupés, leur histoire n'est que le long récit des luttes livrées pour défendre leur foi. Leur résistance du siècle dernier aux violences druzes a été l'origine de l'intervention des Puissances et du statut donné au Liban en 1861. Enfin leur vénérable patriarche, aujourd'hui âgé de plus de 85 ans, fut, en 1919, délégué par ses compatriotes de toutes religions pour venir les représenter auprès du Congrès de la Paix et demander la protection française. J'aurais aimé pouvoir vous décrire ce que je ne puis qu'évoquer en quelques mots : le successeur de saint Maron au milieu de son double domaine féodal et spirituel, sa résidence où se pratique l'hospitalité des temps primitifs : maison ouverte à tout visiteur, couvert mis pour tout étranger, que ce soit en hiver sur les hauteurs qui dominent la baie de Djouni, ou en été dans la haute montagne au pied des cèdres plusieurs fois centenaires.

Si l'on considère la répartition des sectes religieuses, on peut dire que dans l'intérieur les Musulmans sont nettement en majorité, les chrétiens présentant dans les grandes villes de Damas, Alep, Hama, Homs de fortes minorités; que sur la côte, au Liban, l'élément chrétien s'équilibre en nombre avec l'élément musulman, tandis que les Alaouites forment la grande majorité de la population du pays des Monts Ansariéhs. Enfin les Drusés sont séparés en deux groupements l'un de 50.000 occupant le Djebel Druze, l'autre de 40.000, habitant la partie sud du Liban.

Ces communautés majoritaires ou minoritaires s'identifient à de véritables nations, du fait, en ce qui concerne les Musulmans, de la conception rigoureusement théocratique de l'Islam, et, pour les chrétiens, de leur fidélité à leur foi qui, au milieu des périls, est devenue, par leur volonté de ne rien abdiquer, une doctrine politique. Ce sont donc là des groupements humains chez qui le facteur religieux recouvre les autres éléments de la nationalité; c'est si vrai que l'on dit : la nation maronite, la nation druze, la nation sunnite...

* * *

Naturellement, des différences profondes séparent les diverses régions de ce pays au point de vue de l'aptitude à recevoir l'application d'un régime politique moderne, en concordance avec les idées semées à la volée à la fin de la guerre, sans souci du terrain sur lequel elles allaient germer. Le Liban mis, par sa situation sur le littoral, en facile contact avec la civilisation occidentale, surtout latine, et avant tout avec les traditions, les mœurs et l'esprit français, mêlé par ses émigrés à la vie internationale des peuples, présente un terrain propice à l'action de la Puissance mandataire. La Syrie à l'écart derrière les chaînes de l'Anti-Liban et des Ansariéhs regardant vers la sainte et intellectuelle Damas, renfermée sur elle-même, moins évoluée dans ses élites et moins instruite dans ses masses, offre évidemment à cette action un terrain beaucoup moins favorable. Les populations alaouites et druzes, plus simples et plus rudes, nécessitent encore un mode de collaboration différent.

Enfin je serais trop incomplet si, après avoir insisté sur tout ce qui différencie si complètement ces populations syriennes, je ne mettais pas en lumière les traits qui leur sont communs et que les rendent à la fois d'un commerce séduisant et d'un manie- ment délicat : l'exquise politesse et la parfaite hospitalité orientales; une très vive intelligence, une aptitude remarquable au commerce — héritage des vieux Phéniciens, une grande faculté d'assimilation, un goût chez tout ce qui est cultivé pour les idées en honneur dans nos vieux pays, une prodigieuse imagination surtout, qui s'empare des faits et les transforme en légende — un haut commissaire paraît-il marquer un intérêt particulier à se documenter sur les besoins et les vœux des populations, le bruit se répand que déguisé en Arabe et monté sur un âne il parcourt villes et campagnes pour tout savoir; et inversement le moindre grief est imputé à crime. C'est dire à quel point ces foules où les nouvelles se répandent avec une rapidité surprenante sont impressionnables, changeantes et combien d'habiles excitateurs peuvent y produire des effets déconcertants. A chaque pas, on est frappé par le contraste existant entre la modernisation de la vie matérielle et l'archaïsme des mœurs et des institutions. En plein désert, vous croisez un chef bédouin dans une magnifique automobile et le chamelier interrogé sur la route vous rit de toutes ses dents dont un bon quart sont en or, tandis qu'aux portes de Damas et dans les rues de Beyrouth vous rencontrez des caravanes ou des bergers d'aspect biblique.

Ce bref aperçu, nécessairement très imparfait, suffit à faire comprendre dans quel milieu difficile la France avait à travailler. Mais en outre, la Puissance mandataire trouva de très sérieuses entraves par suite des circonstances dans lesquelles elle dut s'y installer. En effet, en octobre 1918, après l'armistice avec la Turquie, tout le pays était sous l'autorité du commandement en chef de l'armée britannique, et c'est sous son contrôle, et par suite avec une initiative bien réduite, que les premiers fonctionnaires français eurent à administrer la zone côtière d'Alexandrette à Tyr. Ce fut seulement en 1919, après un nouvel accord franco-britannique, que l'occupation militaire française succéda à l'occupation anglaise, et en 1920, après la Conférence de San Remo que le mandat sur ces pays fut en principe confié à la France. Et de plus, cette autorité, condamnée à ne prendre que progressivement possession de son domaine, le trouvait privé des fonctionnaires turcs qui l'avaient administré jusque là et par suite entièrement désorganisé, avec des populations ruinées et affamées, mais armées des dépouilles des vaincus, et dont les élites avaient été déportées.

C'était là un ensemble de conditions qui exigeait de la France, pour mener à bien son mandat, autant d'énergie et de persévérance que de tact et de doigté.

* * *

En revanche, et heureusement pour elle, la France n'était pas nouvelle venue dans ces pays du Levant. Sans remonter aux Croisés, dont la trace est si puissamment marquée par les châteaux, qui, sur les sommets des monts Ansariéhs et du Liban, semblent encore garder les vieilles voies d'invasion, et à ne parler que du siècle dernier, ses soldats, au moment où, en 1860, les massacres des Maronites par les Druzes avaient ensanglanté le Sud du Liban, y avaient défendu l'opprimé et apporté l'ordre et la justice; mais surtout ses religieux et ses maîtres avaient réalisé la conquête pacifique du pays en y répandant et en y faisant aimer sa langue et sa culture.

En 1914, Maurice Barrès fit en Syrie un voyage qui nous valut son admirable *Enquête aux pays du Levant*.

Ecoutez-le parler d'eux : « Je ne m'en tiens pas, dit-il, à cette maison capitale de l'Université Saint-Joseph (ce sont les Pères Jésuites). Chaque jour, du matin au soir, à travers Beyrouth, je vais chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, chez les Filles de la Charité, chez les Dames de Nazareth, et les Sœurs de Saint-Joseph, et puis à la mission laïque et chez les Israélites, c'est-à-dire... dans ces écoles... qui enseignent à tous notre langue et l'amour de notre pays... » et ailleurs, dans un chapitre qu'il intitule si heureusement : « Chevalerie d'hier et d'aujourd'hui. » Les religieux de France : Jésuites, Lazaristes, Maristes, Capucins, Franciscains, Dominicains, Frères des Ecoles Chrétiennes... les soixante-dix congrégations que notre pays entretient au Levant et qui en sont l'exacte et actuelle merveille! »

Ce sont des choses dont pour ma part je ne me suis jamais blasé que la mise en scène de tous les élèves d'une grande ou d'une petite école, massée dans la cour pour recevoir le représentant de la France et l'accueillant par le chant de la *Marseillaise*, des drapeaux, ou des vivats! Ou même le simple cri de « Vive la France » entendu dans la campagne, à travers une haie, au passage d'une voiture à l'avant de laquelle claquait notre fanion.

L'anneau que porte aujourd'hui le patriarche maronite remplace celui qu'il perdit dans la mer en allant, en 1914, rendre à son bord, sa visite à l'amiral commandant l'escadre française alors en croisière sur les côtes du Levant. Nos marins tinent à s'associer pour l'offrir au patriarche, et l'amiral y fit enchâsser une pierre depuis des siècles conservée dans sa famille. Cet anneau n'est-il pas comme un symbole de l'amitié qui unit de temps immémorial le Liban et la Syrie à la France?

* * *

J'en arrive maintenant à l'objet central de cet entretien : Comment la France a-t-elle rempli son rôle?

Au lieu de faire un exposé théorique des principes qui l'ont guidée, il a paru plus probant de saisir ce travail dans ses réalisations mêmes.

La tâche qui attendait la France en Syrie était délicate, je n'y reviens pas, mais elle était aussi très complexe. Il s'agissait en effet d'amener à la maturité politique, de réorganiser, enfin de rendre prospère un pays jusque-là tenu dans un asservissement étroit, par un maître autoritaire qui ne s'embarassait pas de

scrupules et qui n'avait rien fait pour son développement moral et matériel, pays que par surcroît la guerre laissait dans un affreux chaos. C'est dire que l'activité de la Puissance mandataire devait s'étendre à tous les domaines : politique, justice, instruction publique, finances, travaux publics, hygiène, développement économique...

Essayer de les aborder tous serait nécessairement se résoudre à être superficiel et confus. Je voudrais au contraire m'en tenir à un seul d'entre eux, de façon à le parcourir avec vous d'une façon assez complète pour que des conclusions puissent se déduire d'elles-mêmes. C'est le statut politique auquel je désire consacrer quelques moments et je choisis ce sujet pour diverses raisons : dans ces populations qui ont gémi sous une longue servitude, l'esprit, subtil par nature, s'est accoutumé, par besoin, à de nécessaires dissimulations; on aime les projets secrets; on est passé maître au jeu des combinaisons, et la politique s'ensuit. L'élite, c'est-à-dire les gens qui dans leur jeunesse ont suivi, soit en Syrie, soit à Constantinople, soit en Europe et surtout en France, les cours des universités, est imprégnée des idées politiques qui régnent dans nos vieux pays et elle n'a souvent pas assez le sens des réalisations pour se rendre compte que dans une société restée féodale par bien des points, il faut manier prudemment ces armes à double tranchant. Elle suit et commente avec passion les évolutions et les incidents de la politique européenne et surtout naturellement de celle qui peut influer le plus directement sur son propre sort.

Maurice Barrès frappé, lors de son voyage du nombre des étudiants qui suivaient les cours des Facultés de Beyrouth et de Damas, écrivait déjà : « Danger de former une race de jeunes gens déclassés, déracinés, inoccupés, mécontents et qui se lancent révolutionnairement dans les voies des réformes sociales, politiques et religieuses... Qu'est-ce que ces nations syriennes feront des possibilités qu'elles reçoivent de nos éducateurs? Quelles espérances exactement pourrions-nous concevoir de leur réveil? » C'est toujours vrai. Enfin je vous disais comment l'esprit vif et imaginatif du Syrien peut le mettre à la merci de mauvais bergers.

La politique est donc en Syrie un domaine qui attire, et cette attirance même est un risque pour un pays dans lequel il faudrait arriver à n'en faire que le moins possible et à tout simplement administrer.

Mais pour cela, il faut au préalable avoir résolu le problème posé par l'article 1^{er} de la Charte que je vous demande la permission de vous citer en entier :

« Le mandataire élaborera dans un délai de trois ans, à dater de l'entrée en application du présent mandat, un statut organique pour la Syrie et le Liban.

« Ce statut organique sera préparé d'accord avec les autorités indigènes et tiendra compte des droits, intérêts et vœux des populations habitant lesdits territoires. Il édictera les mesures propres à faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme Etats indépendants. En attendant la mise en vigueur du statut organique, l'administration de la Syrie et du Liban sera conduite en accord avec l'esprit du présent mandat.

« Le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront. »

Or aujourd'hui nous sommes à la fin de la première étape, c'est-à-dire au moment où le statut organique est sur le point d'être promulgué.

Il paraît donc logique de voir d'abord, en se tournant vers le passé, comment, dans la période qui vient de s'écouler, la France a administré ces pays en accord avec l'esprit du mandat, puis, regardant vers l'avenir, de parler du statut organique qui sera bientôt appelé à les régir.

* * *

Commençons par le passé. La question est à examiner sous deux aspects : La répartition du territoire entre différents Etats et le régime politique propre à chacun de ces Etats.

Et d'abord la formation des Etats. Avant la guerre mondiale, le territoire aujourd'hui sous mandat français, faisait partie intégrante de l'Empire Ottoman; le Liban, on l'a vu, y jouissait déjà d'un régime spécial. L'installation, au cours des années 1920 et 1921, de notre autorité sur ces pays n'alla pas sans difficultés de toutes sortes causées principalement au Nord par l'agitation kémaliste, à l'Est et au Sud par l'action du gouvernement feyçalien. Guerres, révoltes, brigandages et attentats ne cessèrent de

vicié l'atmosphère syrienne dans ces deux années, et notre premier haut-commissaire, le général Gouraud, vécut réellement la période héroïque de l'occupation. La victoire qu'il remporta en août 1920 sur l'émir Fayçal assaïnt l'air et assit le prestige français. On put alors commencer à bâtir. Après études approfondies, enquêtes et consultations, le haut commissaire créa, délimita et organisa à la fin de 1920 les Etats du Grand Liban, de Damas, d'Alep et des Alaouites.

Pourquoi ces quatre Etats et non, comme auparavant un seul dans lequel on eut réservé au Liban déjà autonome un statut spécial? C'est que les Libanais se refusèrent catégoriquement à faire partie d'une telle combinaison dont ils avaient eu tant à souffrir dans le passé; que les Alaouites exprimèrent sans détour leur volonté de posséder l'autonomie sous notre protection et qu'enfin le pays d'Alep jaloux de ses ressources et mis en méfiance par l'aventure feyçalienne ne voulut pas lier son sort à celui de Damas. Il apparut donc que, dans ce cas, les circonstances se prêtaient à la création d'autonomies locales.

L'ancien Liban devint le Grand Liban par l'adjonction du grenier de la Bekaa (des débouchés de Beyrouth et des régions côtières s'étendant au Nord et au Sud de cette ville; cet Etat était ainsi rendu viable et sa création réalisait la réunion des Maronites, Grecs catholiques, Grecs orthodoxes, protestants et autres chrétiens des plaines et du littoral à leurs corréligionnaires de la montagne. L'Etat alaouite englobait un territoire sur lequel la race alaouite formait les 3/5 de la population. Les anciens vilayets de Damas et d'Alep formaient les Etats du même nom, à large prépondérance musulmane.

Mais ces Etats avaient des intérêts communs : d'abord du fait de l'unité douanière, monétaire et postale, dans laquelle ils furent à juste titre fondus dès le début; puis en raison de la restauration économique du pays qui exigeait de grands travaux d'intérêt général. Pour y faire face et pour répondre aussi dans une certaine mesure au désir d'unité maintes fois manifesté par les populations de l'intérieur, on créa en 1922 la Fédération des Etats autonomes de Syrie. Les Alaouites y entrèrent à contre cœur; mais le Grand Liban refusa absolument d'en faire partie malgré les exhortations de la puissance mandataire; il en fut de même du petit Etat druze. De la sorte la Fédération des Etats de Syrie ne comprit que les trois Etats de Damas, d'Alep et des Alaouites. Conçue, afin de ménager l'autonomie des Etats, comme un organe très tempéré dans son action et à compétence limitée, la Fédération au bout d'une certaine durée d'existence ne donna satisfaction ni aux partisans de l'unité, ni à ceux de l'indépendance absolue des Etats; les uns et les autres lui reprochèrent, en outre de constituer un Gouvernement coûteux puisqu'il avait son chef, ses ministres, ses administrations, sa représentation. Aussi les premières assemblées élues manifestèrent-elles dès le début de 1924 par des vœux votés à l'unanimité, ou à une énorme majorité, qu'elles n'étaient pas satisfaites de l'expérience. Les assemblées des Etats de Damas et d'Alep se déclarèrent pour l'unité syrienne, tandis que celle des Alaouites affirma sa volonté absolue de ne pas entrer dans cette unité. Ces vœux répondaient bien aux groupements religieux des différentes « Nations » nous l'avons vu : une très forte majorité sunnite dans les Etats de Damas et d'Alep, une majorité alaouite très nettement accusée dans l'Etat de ce nom. Aussi après une étude mûrie de la question fut-il donné satisfaction à ces vœux. Le 1^{er} janvier 1925, la Fédération fut supprimée, les Etats d'Alep et de Damas furent réunis en un seul Etat dit « Etat de Syrie ». L'Etat des Alaouites devint indépendant. Les territoires sous mandat français comprennent donc aujourd'hui : les Etats du Grand Liban, de Syrie, des Alaouites, et le petit Etat du Djebel Druze.

* * *

Dans cette période quels efforts a faits la Puissance mandataire pour gouverner ces Etats avec l'esprit du mandat, c'est-à-dire pour faciliter leur développement progressif comme Etats indépendants?

Nous avons vu que les milieux libanais, syriens et alaouites ne présentaient ni le même degré de culture, ni la même faculté d'adaptation à un régime nouveau. Il importait par suite de ne pas les traiter de la même façon ce qui eut risqué de ralentir les uns ou d'essouffler les autres. Aussi afin de ménager les transitions et de tenir compte des différences s'inspira-t-on pour le Grand Liban du statut de 1864, pour les Etats de Damas et d'Alep de

l'organisation des anciens vilayets ottomans et appliqua-t-on aux Alaouites et aux Druzes un régime de tutelle plus directe.

Au Grand Liban les rivalités entre les communautés religieuses les auraient empêchées de se mettre d'accord dès le début sur le choix d'un chef d'Etat libanais : le pouvoir exécutif fut donc confié à un gouverneur français assisté d'un secrétaire général et de directeurs des différents départements ministériels, tous Libanais, éventuellement conseillés par des techniciens français. Le pouvoir législatif fut représenté en premier lieu par une commission administrative, dont les membres, d'abord nommés par le haut commissaire, devaient après recensement des populations, être désignés à l'élection.

A Damas et à Alep furent organisés des Gouvernements nationaux dans lesquels le pouvoir exécutif était exercé par un gouverneur syrien assisté de directeurs syriens, conseillés au besoin dans les mêmes conditions qu'au Liban. Le pouvoir législatif fut à l'origine représenté par un Conseil de Gouvernement composé, suivant les principes adoptés pour le Conseil de vilayet sous le régime turc, de membres de droit et de membres élus.

Enfin dans l'Etat des Alaouites un gouverneur français fut placé à la tête de l'exécutif; les directeurs furent tous Français en attendant, disait l'arrêté de base, qu'un choix put être fait pour ces emplois parmi les éléments éclairés de la population. Une commission administrative de douze membres nommés y complétait cette première organisation politique.

En poursuivant cette étude nous verrons se modifier ces dispositions premières dans un sens toujours plus libéral, qui marque des étapes successives vers le *self Government*. Je ne veux m'arrêter qu'aux principales.

En 1922 la commission administrative du Grand Liban fut remplacée par un Cons il représentatif élu. En 1923 la même mesure fut réalisée pour les Etats de Damas, d'Alep et des Alaouites. Ces assemblées furent élues au suffrage universel à deux degrés avec répartition des sièges entre les différents groupements religieux. L'équitable représentation des rires évita les luttes électorales et les incidents; une tentative inverse esquissée depuis montra la sagesse de ces dispositions. Les élections se passèrent dans le calme le plus complet et sauf dans quelques centres, toujours en proie aux extrémistes, la proportion des votants fut remarquablement élevée : de 70 à 90 %. On vit des villages entiers venir sous la conduite de leur chef voter au chef-lieu de Caza; quelques-uns furent si pressés qu'ils y vinrent huit jours d'avance. Avouerai-je que j'avais préparé à toute éventualité quelques fonds politiques? Je ne trouvais pas l'occasion de les dépenser. Sans doute on entendit ensuite souvent dire que les élus ne représentaient pas vraiment le pays, mais cela ne s'entend pas seulement en Syrie. Somme toute ces élections furent un véritable succès pour la Puissance mandataire. Elles marquaient un progrès important.

En outre, tandis que les anciennes assemblées n'étaient que consultatives, les nouvelles furent dotées d'attributions délibératives, qu'il fut toutefois impossible de ne point limiter au début, car il fallait protéger ces assemblées contre leurs propres emballements et assurer à toute hypothèse la vie du pays. C'est ainsi qu'une série de dépenses, dites obligatoires, concernant les dettes exigibles, les services d'administration régulièrement constitués, la gendarmerie et la sûreté devaient être inscrites d'office au budget des Etats. En revanche les pouvoirs des assemblées demeurèrent assez larges pour qu'elles pussent exercer leur activité dans l'intérêt public et prendre l'habitude de délibérations ordonnées et préparées. On constata dans leur façon de travailler de très remarquables progrès d'une année à l'autre.

Enfin, en 1924, le président de la Fédération, d'abord nommé, fut désigné par voix d'élection. En 1926, un président libanais élu remplaça définitivement le gouverneur français.

En résumé : Dans tous les Etats des assemblées élues, partout, sauf chez les Alaouites et sur leur demande, des gouvernements nationaux. Tel est le point où nous en sommes arrivés.

Dans cette première période, la France a donc constitué les Etats, selon les affinités et les vœux des populations, elles les a dotés au début de régimes en rapport avec leurs facultés et ne brisant pas brutalement avec le passé, puis elle a modifié ces organisations initiales en ayant toujours en vue l'émancipation progressive des peuples dont la tutelle lui a été confiée.

Il reste maintenant à parler de l'avenir, c'est-à-dire du statut organique qui va le régler.

En ce qui concerne la formation des Etats : j'en ai assez dit pour faire concevoir qu'elle trouve des opposants. Certaines réclament l'unité syrienne absolue, ce qui mettrait à la merci d'une majorité, non encore animée d'un suffisant esprit de tolérance, des minorités telles que les chrétiens et les Alaouites, pour ne parler que des plus nombreuses, que nous avons le devoir absolu de protéger. D'autres bornent leur désir à la désarticulation du Grand Liban, pour en détacher les communautés musulmanes. Je n'y insiste pas, car on conçoit que celles qui puissent être les modifications adoptées, il est impossible qu'elles obtiennent l'unanimité des suffrages en raison de l'enchevêtrement des différentes « Nations ».

Et j'en viens au régime politique des Etats. Ici se pose une importante question de principe : le mandataire a-t-il le droit d'imposer au pays qu'il est chargé d'amener à se gouverner plus tard, en toute indépendance, le régime qu'il estime le meilleur pour atteindre ce but? Ou au contraire les populations de ces pays ont-elles le droit de décider à elles seules de ce régime? Il semble que poser la question c'est la résoudre. N'est-il pas évident que, si ces pays avaient été jugés capables de régler eux-mêmes les étapes de la longue route qu'ils ont à parcourir, on ne les eût pas placés sous la tutelle qu'est le mandat? Le statut ne peut donc être l'œuvre exclusive d'assemblées constituantes locales; si le tuteur responsable les abandonnait à leurs propres, à leurs inévitables entraînements, il commettrait la plus grande faute dont puisse se rendre coupable un chef : il pécherait par faiblesse. N'est-il pas certain d'autre part que pour amener ces pays à vivre d'une vie politique propre, il faut les faire participer à l'élaboration du statut qu'ils régira. Le statut organique doit donc être la résultante d'une collaboration qui est l'essence même du mandat. Si on l'analyse on voit qu'il doit fixer : le régime propre à chacun des Etats, — le règlement des rapports entre les Etats — et les attributions du représentant du pays tuteur. Un rapide examen de ces trois points éclaire le problème.

1^o Quand il s'agit de fixer le régime propre à chacun des Etats, la part qui doit leur revenir est évidemment prépondérante. La puissance mandataire n'agit que par ses conseils et leur efficacité se mesure à la confiance qu'inspire son représentant;

2^o Dans le règlement des relations des Etats entre eux, les Etats ont à intervenir pour défendre leurs intérêts et leurs droits. Mais comme il est nécessaire aussi qu'une autorité supérieure puisse arbitrer les conflits, la participation des Etats à l'élaboration de cette partie du statut devient moindre tandis que celle de la Puissance mandataire augmente;

3^o Enfin en ce qui concerne les attributions du haut commissaire, il faut absolument, dans ce pays qui ne respecte que l'autorité, on pourrait dire qui pardonne toutes les fautes, sauf la faiblesse, lui maintenir des pouvoirs importants. Le haut commissaire doit conserver ainsi que le prévoit l'article 2 de la Charte, autorité et contrôle sur les forces locales. Il doit avoir un droit de veto pour interdire l'exécution de toutes dispositions contraires aux intérêts du pays ou au mandat lui-même. Mais ce pouvoir négatif n'est pas suffisant : il doit aussi, en cas de carence des autorités locales, avoir la latitude d'ordonner l'exécution de mesures indispensables à la vie même du pays. Il doit enfin avoir faculté de prendre en mains, en cas de troubles, le maintien de l'ordre public. Il va de soi que l'établissement de cette partie du statut appartient à la Puissance mandataire seule.

On voit donc qu'il est possible de déterminer les parts qui, dans l'élaboration du statut, doivent justement revenir aux populations intéressées et au mandataire. Je pense que l'on s'orienter vers une solution de cette sorte qui est exactement conforme à l'article de la Charte dont je vous lisais le texte en débutant. Le statut organique comportera ainsi : une Constitution pour chaque Etat votée par lui-même; une Conférence des Etats chargée des questions d'intérêt commun avec recours éventuel à l'arbitrage du haut commissaire; un Protocole fixant les attributions du haut commissaire dans le sens indiqué.

Si j'avais pu suivre l'action de la France dans d'autres domaines, vous l'eussiez toujours vue soucieuse d'appliquer le mandat en toute loyauté, respectueuse de toutes les confessions et tenant la balance égale entre elles, s'efforçant de construire un édifice qui dure une fois que, sa mission terminée, ces pays poursuivront seuls le cours de leur destinée.

Ai-je réussi, dans le peu que je vous ai dit, à vous amener à ce sentiment? Je le souhaite. Mais vous vous dites en même temps, que la France a fait pour remplir sa tâche des sacrifices considérables en hommes et en argent; c'est vrai. Vous pensez également que lorsque le pays sera parvenu à sa majorité politique le mandataire n'aura plus qu'à se retirer; c'est encore vrai. Et vous vous demandez sans doute comment et par quoi la France sera récompensée de ce travail difficile et coûteux. Aura-t-elle en somme travaillé pour l'honneur, comme on dit, ou bien peut-elle espérer récupérer totalement ou partiellement les dépenses faites, ou conquérir et conserver des avantages qui en seraient comme la contrepartie? Il est si naturel que cette question vienne à l'esprit que c'est à elle que je voudrais répondre en terminant.

D'abord, la France n'eût-elle travaillé que pour l'honneur ce serait bien dans sa tradition et cela seul aurait son prix. Ce n'est pas ici qu'on me contredira, dans cette Belgique qui, sous la conduite du Roi chevalier, a tout sacrifié à l'honneur en 1914.

Jeudi dernier M. Jules Cambon recevait à l'Académie Française M. Louis Bertrand. Dans son discours plein de charme et de grandeur il en vint à parler d'un diplomate étranger, qui au siècle dernier remarqua « que partout en Orient, il a vu les drapeaux de nos rivaux abriter des comptoirs, tandis que le nôtre flottait sur des hôpitaux, des écoles, et des chapelles parce que partout, ce sont ses propres termes, nous cherchions à conquérir des âmes. » En Syrie la France certes a bien mérité et mérite encore ce magnifique éloge, mais il ne lui est pas interdit d'espérer autre chose, et par là j'en viens à vous parler de la situation financière et économique des pays sous mandat français.

Une situation financière constamment améliorée par la très bonne gestion de nos conseillers financiers y étaye solidement l'œuvre politique.

Tout d'abord la France, en prenant la tutelle de pays dévastés par la guerre, dut aider les budgets locaux d'une subvention de plus de 50 millions en 1920 et de 40 millions en 1921. Mais dès l'année 1922 ces subventions devinrent inutiles et la France put réduire le crédit affecté aux dépenses civiles de la Syrie; elles passèrent de 185 millions en 1920 à 120 millions en 1921, à 50 millions en 1922, à 10 millions en 1923 et 1924, à 8 millions en 1925 et 1926.

Quant aux budgets des Etats qui ne s'équilibraient en 1920 et 1921 que grâce à ces secours, nous les voyons dès 1922, exercice pour lequel leur total se monte à 132 millions, s'équilibrer par leurs propres ressources. L'exercice 1924, dans lequel ce total s'élevait à 212 millions, se solda par un excédent de plus de 60 millions. En 1925, les résultats furent aussi satisfaisants.

Aussi les Etats ont-ils pu inscrire à leur budget une subvention destinée à rembourser la France d'une partie des 40 millions que lui coûte l'entretien des troupes syriennes — cette subvention a passé de 3 à 10 millions en quelques années — on compte qu'elle couvrira bientôt toutes les dépenses.

La situation financière des Etats est donc excellente.

Du point de vue économique de notables progrès ont été réalisés, mais il n'en va pas encore ainsi.

La balance commerciale, terriblement déficitaire au début, a été toujours en s'améliorant, comme en font foi les chiffres suivants :

En 1921 :	601 1/2 M. d'import.	contre	10 M. d'exportations.
En 1922 :	526 M.	»	114 M. »
En 1923 :	560 M.	»	247 M. »
En 1924 :	979 M.	»	340 M. »
En 1925 :	974 M.	»	459 M. »

soit une proportion de :

8,5	contre 1	en 1921
4,6	» 1	en 1922
2,2	» 1	en 1923

qui se maintient à :

2,3 contre 1 en 1924

et à :

2,1 contre 1 en 1925.

Pour avoir une balance exacte des paiements il faudrait ajouter, à l'avantage des Etats syriens, les rentrées de capitaux provenant des émigrés prospérant au loin mais toujours fidèles à leur terre natale, et aussi l'apport important des riches estivants, Egyptiens et même Mésopotamiens, qui affluent au Liban dès que le pays est calme.

Ce n'est là qu'un heureux commencement de redressement dont

on ne doit pas se contenter, car on peut faire beaucoup mieux. Ceci m'amène à examiner très brièvement les diverses sources de prospérité des pays sous mandat français.

D'abord et en premier lieu : le commerce de transit — favorisé par le fait que le port de Beyrouth est actuellement le seul organisé entre Smyrne et Port-Saïd. Il verra, je l'espère, son importance et son rayon d'action augmentés par la voie nouvelle ouverte en 1924 aux transports automobiles par la traversée du désert entre Damas et Bagdad puis la Perse, qui donne passage non seulement à des voyageurs (en 1924, 3,786 voyageurs vers Bagdad ou la Perse; 2,860 en sens inverse) mais aussi à des quantités intéressantes de marchandises de peu de poids et de grands prix (130,000 kilogrammes en 1925).

Du côté de la production, c'est la terre qui peut à bref délai devenir une source importante de prospérité pour la Syrie. Par là il ne faut pas en rendre à culture des céréales, car elle peut tout au plus prétendre à en produire la quantité nécessaire à sa consommation. En raison du peu d'étendue de bonnes terres situées à proximité des moyens de transport actuellement existants, comme aussi à cause de la rareté de la main-d'œuvre, c'est de la culture des produits chers qu'il faut attendre des rendements vraiment rémunérateurs; c'est-à-dire : les fruits, les olives, le tabac et avant tout la soie et le coton sur lesquels il convient de s'arrêter un instant.

La sériciculture est depuis longtemps une des richesses de la région côtière de la Syrie. La guerre en amenant la destruction d'un grand nombre de mûriers lui a porté un coup sérieux, dont l'administration française a fait son possible pour faire disparaître les conséquences. C'est ainsi que la récolte de cocons qui était tombée en 1920 à 800,000 kilogrammes a successivement atteint 1,100,000 kilogrammes en 1921; 1,900,000 en 1922, 2,250,000 en 1923; 2,850,000 en 1924 et 3,000,000 en 1925. La production d'avant-guerre est à peu près retrouvée, elle peut être aisément doublée et triplée.

La culture du coton a été également l'objet de sérieux efforts, la récolte insignifiante les années précédentes a atteint en 1923 le chiffre de 18,000 balles de 100 kilogrammes et en 1924 et 1925 celui de 30,000 balles; il s'agit là surtout de coton à fibres courtes cultivés à sec. Mais depuis 1923 des expériences et des études concernant la culture irriguée du coton à fibres longues ont donné les résultats les plus encourageants. Sans parler des petites plaines de la côte, il existe dans la vallée de l'Oronte de vastes plaines l'une à hauteur de Hama, l'autre en amont d'Antioche, dans lesquelles le volume des eaux fluviales comme la qualité du sol permettent d'envisager, pour commencer, la mise en valeur de plus de 100,000 hectares de terres propres à la culture du coton.

J'ai cru devoir vous donner ces chiffres pour vous montrer que le commerce et l'agriculture sont en mesure de transformer, dans un délai assez bref la situation économique. En plus du bien qui en résultera pour ces populations, la Syrie pourra disposer alors de ressources suffisantes pour faire face à ses besoins propres y compris ceux que représente la défense de son sol; comme aussi dédommager la France des grands sacrifices qu'elle a consentis et cela, directement par le remboursement prévu à l'article 15 de la Charte d'une partie des dépenses faites par elle, et indirectement grâce au courant d'affaires qui s'établira entre les deux pays.

Dans la Syrie maintenant pacifiée, bientôt dotée de son statut organique, le moment est venu d'entreprendre une grande œuvre économique. Par le travail auquel il conviendra, par la prospérité qu'il apportera, il apaisera les querelles et il créera pour le moment où le mandat devra se terminer, des liens matériels, qui, s'ajoutant aux liens moraux qui unissent depuis des siècles le Liban et la Syrie à la France, maintiendront entre ces pays et le nôtre, des relations où le sentiment et l'intérêt trouveront leur compte, et par là utiles et durables.

J'aurais voulu avoir le talent de rendre cet exposé plus attrayant et je vous remercie de lui avoir accordé tant de bienveillante attention. Je serai satisfait si j'ai pu vous donner une idée de la tâche assumée par la France, dégager les principes qui la guident dans son accomplissement, et vous faire partager sa conviction qu'elle doit la poursuivre jusqu'au bout avec la certitude d'y trouver en fin de compte des avantages matériels avec les plus hautes satisfactions morales. Quelles que puissent être les difficultés du moment, ce n'est jamais par des abandons qu'un pays en triomphe.

Général WEYGAND.

La question scolaire à Bruxelles

La transaction, qui dans l'histoire de nos luttes scolaires restera « la capitulation de Bruxelles », est extrêmement intéressante du point de vue psychologique. Elle démontre aux moins clairvoyants l'existence de ce que j'appellerais une mentalité spécifiquement bruxelloise, très différente de celle de la plupart des catholiques d'autres régions.

Empressons-nous de déclarer que nous n'entendons nullement mettre en cause des personnalités. Quand donc s'habituerait-on chez nous à discuter des idées ou des tactiques sans y mêler des insinuations déplaisantes pour ceux qui ont, après tout, le droit de n'être pas de notre avis ?

Les négociateurs ont pris soin de nous indiquer eux-mêmes les motifs qui ont dicté leur attitude (1). Nous ne sommes donc pas exposé à leur prêter, même involontairement, des idées qu'ils n'ont pas défendues.

Et, tout d'abord, comment n'être pas frappé de la disproportion déconcertante entre les prémisses posées et la conclusion finale ? Les prémisses, c'est l'énumération, par les négociateurs, des motifs qui justifient l'octroi de subsides aux écoles libres de la ville de Bruxelles : Aussi longtemps que la situation de la ville restait déficitaire, nos amis ont ajourné leur demande, mais le moment est venu de rappeler que les 6,701 enfants des écoles libres font faire à la ville une économie de plusieurs millions par an. Les contribuables catholiques, lourdement taxés comme tous les autres par l'Etat et par la ville de Bruxelles, ne peuvent plus, par ces temps de vie chère, payer deux fois, d'abord pour les écoles des autres, et ensuite pour les leurs. Personne n'ignore qu'une partie considérable du corps enseignant des écoles communales de Bruxelles est embrigadée dans des organisations socialistes ou communistes. Il est loisible au Parti libéral de pratiquer une politique de suicide en réservant toutes ses faveurs à des écoles auxquelles, fréquemment, ses adeptes ne confient pas leurs propres enfants, parce qu'il n'en sort guère que des employés ou des ouvriers socialistes. Mais il est permis à d'autres de regretter cette attitude, surtout au moment où l'on parle tant de la coalition nécessaire de tous les hommes d'ordre. Les négociateurs ne demandent pas l'égalité absolue. Dans l'espoir d'attendrir leurs adversaires, ils s'en tiennent à une proposition tellement modérée et modeste qu'il serait vraiment cruel de la rejeter. Ils sollicitent presque timidement un subside pour le chauffage et l'éclairage de leurs écoles.

A tous ces arguments, les négociateurs libéraux opposent une fin de non-recevoir pure et simple. Ils déclarent catégoriquement qu'il leur est impossible de contracter des engagements incompatibles avec le programme traditionnel de leur parti.

Dans ces conditions, la réponse de nos amis paraissait tout indiquée :

« Chers collègues libéraux, ne nous demandez pas de prendre une autre attitude que la vôtre. Nous avons, nous aussi, notre programme traditionnel, et nous y tenons comme vous tenez au vôtre. Vous aimez entendre dire que, dans votre parti, la qualité supplée à la quantité. C'est pourquoi vous n'êtes jamais l'habitude de proportionner vos exigences à l'importance de vos effectifs. Mais encore convient-il d'y mettre de la mesure. Il serait

vraiment trop facile de nous endosser la responsabilité du gâchis qui va être la conséquence de votre intransigeance. Nous avons trop conscience de nos responsabilités pour donner au pays l'exemple d'une capitulation de fait qui froisserait les catholiques du pays entier dans leur amour-propre le plus légitime.

» Et puis, il ne nous convient pas d'enhardir les sectaires de votre Fédération libérale de Bruxelles qui viennent de décider, une fois de plus, qu'il doit exister à perpétuité en Belgique des citoyens de première et de deuxième classe : ceux qui usent de leur droit en professant que l'école officielle est accessible à tous, et ceux qui invoquent le même droit pour être d'un autre avis. En quoi le droit des seconds est-il moins respectable que le droit des premiers ? Vous nous répétez mille fois que l'école officielle n'exclut personne. Notre conscience nous obligera toujours à vous répliquer que pour un croyant, la question religieuse domine tout dans la hiérarchie des valeurs. Pour nous, la préoccupation du salut éternel « est l'unique nécessaire », et dès lors, il ne peut nous convenir de confier nos enfants à des maîtres qui, nécessairement, leur donnent l'impression que la religion n'est pas indispensable, puisque c'est une chose dont il est interdit de parler en classe. »

Pareille réponse eût été applaudie par tout le pays catholique.

C'est en vain que les négociateurs essayent de s'abriter derrière des précédents, en rappelant que, pendant de longues années, la majorité parlementaire catholique n'exigea pas l'octroi de subsides égaux aux écoles officielles et aux écoles libres. On leur a fait observer avec raison, qu'à ce compte il faut définitivement renoncer à tout espoir, puisque dans vingt ans, les successeurs des négociateurs actuels auraient le droit d'invoquer à leur tour le précédent bruxellois.

Et puis, la position stratégique des négociateurs catholiques ne leur permettait-elle pas une attitude beaucoup plus énergique ? N'affirment-ils pas eux-mêmes que beaucoup de libéraux désavouent l'intransigeance de leurs mandataires, et qu'il n'était pas probable que les libéraux se seraient décidés à faire alliance avec les socialistes ? Il était si simple dès lors de laisser M. Max faire son choix entre le citoyen Brunfaut et M. Wauwermans.

On nous dit aussi que se retirer dans l'abstention, « c'eût été donner aux libéraux le rôle facile de défendre l'ordre contre les socialistes par le vote des catholiques », puis de permettre aux libéraux de combattre nos revendications scolaires grâce à l'appoint des socialistes.

Mais il dépendait précisément de nos amis de suivre l'exemple donné jadis par les catholiques gantois, refusant énergiquement de jouer le rôle de dupe consistant à soutenir les libéraux contre les socialistes, et à permettre ensuite aux libéraux de se retourner contre les catholiques en s'appuyant sur les socialistes.

Enfin, comment expliquer que les négociateurs catholiques aient accepté le libellé du communiqué officiel de l'hôtel de ville ? Dans la première partie de ce texte, il est pris acte du refus opposé à la proposition des catholiques ; dans la seconde partie, on leur promet, à titre de compensation, une écharpe scabinale supplémentaire. Vraiment la compensation est trop inégale.

Il nous est facile maintenant de découvrir ce qui caractérise la tactique d'un nombre trop considérable de dirigeants catholiques bruxellois. Certes, en théorie, ils proclament comme nous l'intangibilité des grands principes sans lesquels le parti catholique n'a plus de raison d'être. Mais dans la pratique, ils adoptent trop souvent une tactique exclusivement opportuniste. Et le résultat des récentes élections communales n'est pas fait pour les en détourner. Il y a, disent-ils, à Bruxelles, des milliers d'électeurs flottants qui estiment que le parti libéral n'est plus capable

(1) *La Libre Belgique*, 5 décembre 1926.

d'endiguer le torrent démagogique. Avant tout, il faut s'assurer les votes de ces flottants de qui dépend le succès définitif des élections. Mais alors, il est entendu qu'il faut éviter avec soin toute attitude trop catégorique qui rejetterait vers le libéralisme ces indécis dont on n'est jamais tout à fait sûr.

S'il fallait une preuve nouvelle de ce que nous avançons, nous n'aurions qu'à l'emprunter aux considérations par lesquelles l'un des négociateurs bruxellois essaie de justifier son attitude. Il ne restait, affirme-t-il, qu'une seule solution : « Celle de poursuivre par le maintien du collège actuel, la politique extérieure sur le terrain de l'administration pure et de la défense des intérêts matériels de la ville; de résister au socialisme et au communisme. »

Ce ne sera pas l'avis de la majorité des catholiques belges. Ils continueront à croire qu'il eût été plus beau et plus fier de ne pas se contenter d'un programme antisocialiste purement négatif, de se redresser contre les douze sectaires refusant un peu de charbon aux enfants des parents croyants, et de placer l'intérêt supérieur de l'enseignement religieux au-dessus des intérêts matériels de la ville de Bruxelles. Espérons, malgré tout, que la combinaison des échecs « juxtaposés » permettra aux négociateurs de revenir bientôt sur leur décision.

LE PÈRE RUTTEN,
Sénateur.

Impressions d'Amérique

I

Vais-je, après tant d'autres, dire ce que j'ai vu en Amérique? Pour avoir passé quelques semaines à parcourir la région, — large comme l'Europe occidentale, — qui va de New York aux Grands Lacs, aurais-je l'illusion de savoir quelque chose de précis sur un continent vingt fois plus étendu? N'en ai-je pas, au contraire, entrevu tout juste ce qu'il faut pour me rendre compte qu'on ne juge pas en quelques brèves formules un monde aussi complexe que celui qui se développe là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique?

Il se fait cependant que, devant l'opinion de chez nous, on instruit aujourd'hui le procès de l'Amérique. Ne convient-il pas dès lors qu'à ce procès chacun apporte le témoignage de ce qu'il a pu voir et entendre? A vrai dire, quelque sommaire, quelque grosse qu'elle soit, l'impression que produit le premier choc d'un monde étranger révèle peut-être mieux qu'une longue étude les différences principales qui opposent ce monde à celui de notre vie habituelle.

Cette impression se confirme encore, au retour, par la surprise inverse qu'une sensibilité, qui commençait à se dépayser, éprouve en retrouvant son ambiance habituelle. Lorsqu'on remonte l'Escaut, quelques semaines après avoir débarqué à New York; lorsqu'on longe les villages blottis derrière les digues; lorsqu'on voit se dresser, dans la lumière du matin, les clochers séculaires d'Anvers et qu'on se heurte, sur les quais, à l'allure à la fois paternelle et bougonne des gens de chez nous, ne semble-t-il pas qu'on découvre, pour la première fois combien petite est la Belgique?

Everything is done on a larger scale. C'est bien, sans doute, l'impression la plus élémentaire qui s'impose au voyageur d'Europe qui, littéralement, s'empare de lui par tous les sens à la fois,

que celle d'être transporté dans un monde où toutes les dimensions sont multipliées par un large coefficient.

Cela commence dès le départ de Southampton, lorsqu'il pénètre dans l'île flottante de quarante-six mille tonnes qui va le conduire par-delà l'Atlantique. Avec ses cheminées larges comme un tunnel de chemin de fer, avec ses dix étages que l'on monte en ascenseur, et ses promenades longues comme une rue de petite ville, le navire dépasse assurément toutes nos mesures habituelles. La surprise est d'autant plus forte, lorsqu'on le voit à quai à New York, de le sentir tout à coup ramené à l'échelle environnante tandis qu'à Southampton il écrasait tout autour de lui. Le vaste hall de la douane, où plus de mille passagers trouvent en même temps leurs bagages sous leur lettre de l'alphabet, a fait oublier d'un coup le géant de la mer. Puis c'est l'hôtel, avec ses deux mille chambres, son hall autour duquel s'offrent tous les commerces. Puis d'aimables amis vous mènent voir les gratte-ciel.

Le *Woolworth building* a cinquante étages et on prend, pour les monter, un ascenseur express. On apprend, chemin faisant, que ce bâtiment qui détient provisoirement le record de la hauteur, contient quelques centaines de bureaux, lesquels comptent quelques milliers d'employés, qu'il a coûté des sommes astronomiques et que ces sommes représentent les bénéfices rapidement accumulés par une série de bazars où tous les articles se vendent au prix uniforme de cinq et de dix cents. Cependant, du sommet de l'édifice, on compte, autour de lui, une bonne centaine d'autres immeubles qui l'égalent à peu près. Tout cela est plein de bureaux et au coup de midi, quand tous les ascenseurs à la fois descendent la foule des employés on voit tout à coup les rues, en bas, se mettre à grouiller comme des fourmillières.

On se mêle à cette foule, on fait quelques pas dans *Wall street*, ravin encaissé entre les immeubles cyclopéens et dont le soleil n'atteint le fond qu'à quelques rares instants.

Mais il ne s'agit pas de visiter New York en flânant, à pied. Il faut prendre l'un des chemins de fer qui au-dessus et en dessous des rues s'en vont dans un fracas infernal. Ou bien encore il faut prendre l'un de ces innombrables taxis qui s'offrent tout le long des rues et que l'on peut d'ailleurs, si l'on veut, faire venir à sa porte, d'un coup de téléphone, dans le temps qu'on met à s'habiller et à descendre. L'on voit alors s'allonger indéfiniment les avenues coupant à angle droit des rues et encore des rues, tandis que le compteur additionne désespérément les milles. New York cependant, resserré entre les deux bras de l'Hudson, est gêné dans son développement; Chicago s'est étendu plus à l'aise en suivant la longue courbe du lac Michigan; on y roule, à fond de train, pendant des heures, sans que les « blocs » cessent de succéder aux « blocs », les paquets d'usines aux cités ouvrières, les parcs aux cités-jardins, et aux baraquements pouilleux des bazars hétéroclites dont les enseignes identifient les quartiers d'émigrants par les langues qu'elles affichent : italien, yiddish, polonais, grec, tous les idiomes du vieux monde.

Quand l'express du Canada quitte la gare de l'Illinois Central, il roule à toute vapeur pendant plus d'une demi-heure avant de dépasser, avec la dernière rue à l'Est, la dernière gare de Chicago. Il en ferait autant, au moins, vers l'Ouest; pour se représenter l'étendue de Chicago, il faudrait imaginer, de Bruxelles à Anvers une agglomération continue. A New York, la rivière a arrêté l'extension de la ville en largeur. Elle s'est rattrapée en poussant en hauteur; en quoi Chicago d'ailleurs est en voie de l'imiter. Mais au delà du petit bras du fleuve enjambé par cinq ponts gigantesques, Brooklyn pousse chaque année dans la campagne quelques kilomètres d'avenues neuves et de « blocs » aux milliers de maisons semblables, fabriquées en série comme des jouets de Nüenberg. De l'autre côté, dans l'Etat de New Jersey, au delà du large bras de l'Hudson, une autre agglomération se forme rapi-

dement. L'ensemble bâti du grand New-York doit dépasser largement les huit millions d'habitants.

En quelque point de ces villes immenses que le voyageur s'arrête, il n'est nulle part. Qu'il ait à faire quelques visites, il a chance de passer en autobus, en chemin de fer ou en taxi des heures et des journées. Sans trêve, il passera des avenues aux rues, et des rues aux avenues, dont les numéros successifs l'obsèdent et l'écrasent de leur monotone défilé. Tantôt le taxi prendra sagement la suite dans la file des voitures; tantôt s'impatientant, il tentera de dépasser les trainards pour s'insérer à nouveau un peu loin dans la ligne mouvante; tantôt dans quelque large boulevard, il se perdra dans le flot de ses congénères précipités à cinq de front comme un troupeau de monstres entraîné dans une fuite éperdue. Et puis, brusquement, devant une lumière rouge, toute la horde, trépissante et vrombissante, s'arrêtera; un système de signaux réguliers coupe alternativement la circulation des avenues parallèles et des rues transversales. Alors, tandis qu'il s'énervait devant l'obstacle, le passant peut lire une pancarte dressée à quelques carrefours pour insinuer aux conducteurs de voitures et à leurs clients la nécessité de la prudence: c'est le compte des accidents mortels de la circulation: quelque cinq mille l'année dernière, quelque quatre cents le dernier mois, trois ce matin même. Le chiffre est impressionnant, mais le pourcentage auquel il correspond est minime, il doit être bien inférieur à celui de nos grandes villes où la circulation infiniment moins intense est beaucoup plus mal réglée.

Cependant, pour saisir la place que l'auto a prise dans la vie américaine, il faut sortir des grandes villes. D'une cité à l'autre, à travers la campagne déserte, la route déroule un ruban noir d'asphalte goudronné, poli comme un miroir, divisé au milieu par une ligne blanche. Des deux côtés de la ligne, une file de voitures, l'une montante, l'autre descendante; de temps en temps un conducteur pressé s'aventure sur la ligne médiane pour dépasser les voitures qui le précèdent et rentrer plus loin dans le rang; de piétons, aucun. On ne va plus à pied sur les routes d'Amérique. Ceci achève d'éclairer le sens des statistiques: il y a aujourd'hui, aux Etats-Unis, une auto par sept habitants; la voiture mécanique est devenue le véhicule habituel dont personne ne se passe.

Folie, dira quelque écrivain misonéiste, tel G. K. Chesterton. Est-ce bien sûr? Toute la vie américaine est dominée par le problème des distances. Un continent énorme a été rapidement conquis sur la nature vierge. Les Indiens qui l'habitaient autrefois n'étaient guère plus nombreux — paraît-il — au temps où ils tenaient tout le pays, qu'ils ne le sont aujourd'hui dans les quelques « réservations » où on les a parqués; ils étaient perdus dans le désert. Aujourd'hui, une nation de 120 millions, fait de ces vastes territoires une unité. Territoires tout d'un bloc, ils y étaient prédestinés. Forêts, montagnes, plaines, tout va par immenses étendues; rien ne rappelle la variété habituelle, les formes déchiquetées de notre Europe occidentale où chaque vallée semble avoir sa personnalité et son visage propre. Voyez, au centre du pays, la « prairie » qui s'étend à l'infini, sans une ondulation; voyez ces lacs où l'on noierait sans peine quelques Belges; voyez ces fleuves aussi larges en plein continent que l'Escaut devant Flessingue; nos particularismes, qui font de chaque vallée un monde à part et de chaque clocher le centre d'une culture distincte, ne pourraient trouver place dans un cadre comme celui-là. Ce pays est fait pour une large unification. Il faut que le peuple qui l'habite le parcourt et l'organise tout entier, d'une pièce. Il faut qu'il aille de New-York à Boston comme nous allons de Bruxelles à Anvers et de New-York à Chicago comme nous allons de Bruxelles à Ostende. Mais cela fait, dix fois les mêmes distances. Il faut que ce peuple tue la distance, il faut qu'il aille vite, toujours plus vite. Dans les espaces immenses que la nature lui offrait, il a bâti

des villes infinies, pour habiter ces villes l'auto est une nécessité. L'ouvrier a son auto pour se rendre à son travail, les jeunes filles ont le leur pour aller à l'école; mais il leur serait parfaitement impossible, sans cela, de s'y rendre le moins du monde.

Ce n'est pas tout. Pour exploiter le champ offert à l'activité américaine la main-d'œuvre a toujours été rare. Le temps et le travail de l'homme ont pris une valeur ignorée de nos vieilles civilisations. Il a fallu tout faire pour épargner le travail de l'homme et malgré tout, pour venir à bout des tâches qui s'offraient à lui, il a fallu que l'homme travaillât comme jamais il ne l'avait fait dans l'histoire du monde. Pendant des générations, le vieux monde a déversé sur cette terre les plus entreprenants de ses fils; ils se sont jetés au travail avec une frénésie qu'accroissaient des gains prodigieux; jamais le travail ne leur a manqué. Une ingéniosité toujours en éveil a cherché par tous les moyens à éviter les gestes inutiles, à augmenter le rendement de l'effort. Partout où elle le pouvait, la machine a remplacé l'homme; partout la matière du travail a été centralisée, rassemblée en grandes masses que l'on pût traiter à moins de frais. C'est ainsi que d'une part se sont constitués des centres de production d'une énorme capacité, c'est ainsi d'autre part que se sont formés certains traits caractéristiques de la mentalité américaine.

Il faut voir les *stockyards* de Chicago. Spectacle d'une truculence brutale et d'une couleur intense; démonstration puissante de ce que réalise le travail spécialisé et organisé. A perte de vue, des enclos gardent un bétail varié que, tout le long des jours, des trains amènent de tous les points du pays. Par de longs couloirs en planches, ce bétail, porcs, moutons, bœufs, monte, sans arrêt vers l'usine. Et sans arrêt, l'un après l'autre, les animaux, livrés à la chaîne sans fin qui passe lentement dans les salles, sont successivement assommés, épilés, saignés, écorchés, étripés, dépecés, par une centaine d'ouvriers jusqu'à ce que, d'un côté s'en aillent les morceaux de boucherie, de l'autre les boîtes de conserves ou les caisses de margarine. De la tuerie aux glacières, la maison Swift achève un mouton en vingt-six minutes, un bœuf en trente-cinq minutes; elle expédie par heure 400 moutons et 200 bœufs. Or, c'est par des procédés analogues que Ford, à Détroit, fabrique les autos qu'il répand à travers le monde. Il ne faut qu'en modifier l'application pour les étendre aux matières les plus diverses, jusqu'aux œuvres de propagande et de charité aussi bien qu'aux lieux de plaisir.

Dans un milieu où toutes choses se font ainsi, en économisant le travail et en grandes quantités, on s'habitue à juger de tout par le critère des chiffres. Voici un monument, combien a-t-il coûté? Voici une école, combien d'élèves? Une solennité religieuse, combien de communions? Cet intérêt que l'Américain porte à l'aspect quantitatif de son travail n'exclut pas d'autres préoccupations. C'est le premier aspect des choses, celui auquel une civilisation jeune et débordée par ses tâches a dû s'attacher d'abord.

LEON NOËL,

Professeur à l'Université Catholique de Louvain

(A suivre.)

Conférences Cardinal Mercier

La prochaine conférence aura lieu le mardi 14 décembre, à la salle Patria (5 heures).

Madame Marie GASQUET parlera de la

Politesse du cœur.

Saint Dominique ⁽¹⁾

II.

Chaque homme prédestiné, au moins une fois dans sa vie, a cru couler à pic, toucher le fond. L'illusion que tout nous manque à la fois, ce sentiment de complète déposition est le signe divin qu'au contraire tout commence. Il est vraisemblable que le vieil évêque, qui, d'ailleurs, mourra bientôt, et son jeune compagnon, concurrent sur le chemin du retour quelque chose de cette amertume. Ils suivirent la vallée de la Loire, puis celle du Rhône, traversèrent Lyon, Avignon, Nîmes. On respire partout un air de trahison. Grands et petits seigneurs, après la curée des biens d'Eglise, évêques félons, moines bloqués dans leurs forteresses, petit peuple déjà railleur, demain féroce, regards sournois, mains dérobées, places de villages bruyantes comme des ruches, tout à coup muettes quand on passe... la petite caravane cheminait lentement à travers l'orage prêt à crever. Comme les filles devaient rire haut sur leur passage! Aux heures du jour, — car la nuit n'était qu'une grande rumeur obscure, — ils croisaient parfois l'escorte d'un riche abbé, furtive, armée jusqu'aux dents, comme en pays ennemi. Et lorsque la poussière était retombée, on voyait souvent l'un de ces Parfaits cathares, pieds nus, tête nue, la chevelure encore pleine de la dernière averse, sordide et sévère sous sa bure, et les mères à genoux venaient lui présenter les petits enfants... Ils atteignirent ainsi, près de Montpellier, Castelnaud.

Ils trouvèrent au bourg grande presse d'hommes, de mules, de chevaux : c'était là le double cortège du puissant abbé de Cîteaux, Arnould Amalric, et des deux légats du Pape, Châteauneuf et Raoul de Fontfroide, qui les accueillirent avec honneur. Dès le lendemain, on fit conférence. Les légats déplorèrent amèrement le libertinage et la simonie des prêtres l'ambition des prélats, leurs intrigues avec les seigneurs, l'indignité de l'évêque de Narbonne, l'insolente partialité du comte de Toulouse et de sa noblesse en faveur des renégats et des mutins. Avec Amalric, ils jugeaient que la rébellion serait bientôt générale et qu'il fallait l'étouffer dans le sang... Puis ils demandèrent honnêtement l'avis des deux étrangers. A cet appel, comme les cœurs des deux amis leur durent sauter dans la poitrine! Ils déclarèrent ensemble qu'il fallait renvoyer sur l'heure écuyers, chevaux et mules, dépouiller les riches habits, et s'en aller à pied sur les routes, à la grâce de Dieu, en mendiant le pain de chaque jour.

Voilà comment Diego de Azevedo, Dominique, les moines cisterciens et les légats résolurent de prendre en tel équipage la direction de Béziers. Le moyen âge a donné le scandale de beaucoup de vices, mais il n'a jamais été vulgaire.

Ce qu'il faut admirer d'une proposition si hardie, ce n'est pas seulement sa générosité, c'est sa parfaite convenance. Quand le monde échappe à la tyrannie des idées médiocres, il est la proie des idées hardies qui deviennent folles, car rien n'est plus rare que le véritable esprit pratique où saint Thomas voit justement une extension de l'esprit spéculatif. Mais la pensée de Dominique rejoint ici sans le savoir celle des grands papes qui, dans la première moitié de ce siècle, vont jeter dans la mêlée les prêches et les mendiants. Les monastères étaient restés ce qu'ils étaient déjà au plein de l'anarchie féodale, des asiles et des forteresses. On peut déjà les comparer à ces soldats si pesamment armés que la légère infanterie anglaise détruira de loin sans jamais se laisser aborder. Pour qu'une telle révolution fût accomplie, c'est-à-dire sanctionnée par Rome, il fallait d'abord que saint François et saint Dominique se fussent sacrifiés afin de prouver qu'elle était possible. Car telle est la part que Dieu réserve à ses saints.

Dès lors, il n'est peut-être pas défendu d'imaginer que Dominique réalise un plan. Mais que la vérité doit être loin de cette hypothèse paresseuse! Si la sainteté déroule une histoire, ce serait plutôt quelque chose comme une succession sans répétition, où tout moment est unique. L'œuvre n'est pas mûre, c'est la charité qui est prête, c'est l'être vivifié par l'Esprit qui a atteint désormais son plus haut point d'excellence. Rien ne l'arrêtera, et l'obstacle, déchu d'avance, n'est plus qu'un guide

ou qu'un repère. La volonté du grand homme a toujours quelque chose de roide. Que celle du saint est au contraire libre, docile, et pure! Que voulez-vous opposer de solide, ou quel piège voulez-vous tendre à celui qui, à chaque seconde, est toujours prêt à tout donner?

Il donne tout en effet. Son premier mouvement est de se jeter en avant. Ces magnifiques espoirs se battent toujours en désespérés. Le château fort du seigneur Etienne, à Lervian, est un repaire de renégats cathares, dont le plus célèbre est Thierry, ancien doyen du chapitre de l'église cathédrale de Nevers. La petite troupe y court. Ne croyons pas que ces néo-manichéens fussent des sots : l'érudition scripturaire de quelques-uns d'entre eux était inouïe, et ils savaient en tirer un parti merveilleux, liant adroitement leur cause d'une part à la réaction des consciences devant la déchéance et la dégradation d'un certain clergé, d'autre part au mouvement démocratique plus puissant à cette époque qu'à aucun autre moment de notre histoire.

L'écllosion d'une hérésie est toujours d'ailleurs un phénomène assez mystérieux. Lorsqu'un vice dans l'Eglise atteint comme une certaine maturation, l'hérésie germe d'elle-même, pousse aussitôt ses monstrueux rameaux. Elle a sa racine dans le corps mystique, elle est une déviation, une perversion de sa vie même. L'hérésie cathare a poussé sur l'ignorance et la paresse des clercs, comme la vaudoise sur leur avarice et leur luxure. « Les évêques, dira solennellement le Concile de Latran, à cause de leurs infirmités, pour ne point parler du défaut de science, lequel est absolument blâmable et intolérable, ne suffisent plus à prêcher la parole de Dieu. » Si la charité de Dominique n'en avait eu le pressentiment, l'expérience le lui eût appris au cours des controverses si rudes qu'il va soutenir pendant des mois à Lervian, à Béziers, à Carcassonne, à Toulouse, à Verfeuil, à Montréal.

Les lois de la dialectique sont celles aussi de l'action. Le véritable dialecticien dédaigne les erreurs parasites et se porte d'emblée au centre même du raisonnement ennemi. Pareillement, nous voyons Dominique, ainsi qu'un chef de guerre, chercher le contact, non pour tâter l'adversaire, mais pour le battre. Certes, il trouverait parmi les cathares des hypocrites à démasquer, des ambitieux à humilier, des ignorants à confondre. Je le vois mépriser ces triomphes faciles, et sans doute il n'y songe point. Mais puisque les meilleurs d'entre les Parfaits sont à Fanjeaux, au milieu d'un peuple fanatique, c'est là qu'il court s'enfermer, au grand péril de sa vie. Et il n'a pas plus tôt ramené à Dieu neuf dames petite noblesse, qu'il fonde avec elles la maison de Prouille — son premier et humble butin.

Presque aussitôt, le pape Innocent III appelait le roi de France, le duc de Bourgogne, le comte de Champagne au secours de la chrétienté. Dix-huit mois plus tard, Béziers tombait, puis Carcassonne. Pendant six autres années, le flot passe et repasse sur la misérable terre. Quand il se retire, Prouille est toujours debout, et Dominique, d'accord avec l'évêque Foulques, s'est fortement installé à Toulouse. Néanmoins, après dix ans de prédications incessantes, le saint ne compte encore que six compagnons. Plus d'un se serait découragé, ou du moins eût montré quelque hâte à réparer le temps perdu : celui-ci envoie tranquillement sa petite troupe au maître Stavensby, qui professe, à Toulouse même, l'apologétique et la théologie. Un tel sang-froid fait rêver.

L'Institut des « missionnaires apostoliques de Toulouse » date de 1215. Dominique est à la quarante-cinquième année de son âge, et il mourra six ans plus tard.

Le destin des grands hommes est soumis à la loi commune : il semble que leur chance ait sa jeunesse, son âge mûr, son déclin, sa décrépitude. A Marengo, tout s'arrange; à Waterloo, rien ne va plus. Mais la vie d'un saint à un autre rythme. Les débuts en sont lents, souvent fastidieux; les contradictions viennent du dehors, et elles paraissent aussi venir du dedans. Puis, lorsque l'œuvre a trouvé son équilibre mystérieux, elle est comme arrachée de terre et s'envole.

Tous les historiens de saint Dominique consacrent à l'étude de ces six dernières années plus de la moitié de leurs pages. Ce piétinement forcé risque de laisser le lecteur insensible à un élan si prodigieux. La chartre par laquelle Innocent III prend sous sa protection immédiate le monastère de Prouille est du 8 octobre 1215. Dominique et l'évêque Foulques sont alors à Rome. En janvier 1216, nous retrouvons le saint à Narbonne, puis à Prouille. Une communauté de religieuses est installée à Toulouse. Le projet de la première règle est établi, qui amorce

(1) Voir la *Revue catholique* du 3 décembre 1926.

déjà l'innovation la plus hardie : la suppression du travail manuel, ayant pour corollaire la renonciation aux possessions territoriales. Le 28 août de la même année, le maître des Prêcheurs prend possession du prieuré de Saint-Romain, premier couvent régulier de l'ordre. En décembre, il est de retour à Rome, où il obtient du successeur d'Innocent, Honorius III, une approbation solennelle. Dès les printemps 1217, il est de nouveau en Languedoc, et, en dépit de tous les conseils, avec une audace inouïe, tandis que la révolte gronde dans toute l'étendue de la province, il disperse ses frères — sept à Paris, quatre à Madrid — et il retourne lui-même à Rome avec un seul compagnon. C'est pour y fonder presque aussitôt le couvent de Saint-Sixte. Il a déjà rassemblé une trentaine de frères, mais fidèle à son étonnante maxime que « le grain pourrit quand on l'entasse et fructifie quand on le sème », il jette une partie de sa troupe à Bologne, dont l'Université est rivale de celle de Paris. Puis il court en France, pour y apprendre le désastreux mort de Simon de Montfort et la ruine de la croisade. Les fondations de Prouille et de Toulouse sont en péril : belle occasion de prélever sur les effectifs réduits deux frères, et puisque Lyon est la capitale de l'hérésie vaudoise, c'est à Lyon qu'il les envoie. D'ailleurs, il n'a pas le loisir de les suivre, puisqu'il est déjà en Espagne, où il fonde, à Ségovie, le couvent de Santa-Cruz, repasse les Pyrénées, s'arrête à Prouille juste le temps nécessaire pour donner à chacune de ses chères filles un beau couvert d'ébène qu'il a honnêtement rapporté à leur intention dans son bissac, et s'envoie à Paris, prenant au passage le frère Bertrand de Garrigue. Il trouve là-bas trente religieux. C'en est assez pour fonder coup sur coup les maisons de Reims, de Metz, d'Orléans, de Poitiers, de Limoges, et il repart cinq semaines après pour l'Italie, où il arrive, toujours à pied, bien entendu. D'ailleurs, il a grand'hâte d'en finir, et s'accuse encore d'être trop lent, car voilà qu'il a laissé pousser sa barbe et s'appête à gagner enfin — après tant de regard — ce pays légendaire des Cumans — sans doute en expiation de sa paresse et pour la rémission de ses péchés.

Il est, en septembre 1219, à Bologne, où la prédication de son fils Réginald, dit la chronique, a éclaté comme la foudre. La communauté de Saint-Nicolas est en pleine prospérité : on y attend merveilles du disciple préféré du maître. Raison suffisante pour l'envoyer à Paris. « C'est une chose bien admirable, écrit le bienheureux Jourdain de Saxe, que de voir le serviteur de Dieu disperser ses frères avec tant d'assurance ! » L'apôtre incendiaire a contre lui, un peu partout, les doyens, les chanceliers, les archidiacres, les évêques, mais il a peur lui le Pape. Il entreprend la réforme des moniales romaines, fonde la communauté de Saint-Sixte avec l'aide de quelques-unes de ses filles de Prouille, rappelées en hâte. Les lettres et les bulles pontificales se succèdent sans interruption, brisent toutes les résistances à Paris, à Prouille, à Toulouse, à Madrid, à Rome même. En février 1220 l'évêque de Cracovie amène à Rome quatre de ses prêtres. Dominique en fait quatre prêcheurs, et deux mois après, les lance à l'assaut de la Pologne. Ils s'en vont très loin vers l'est, du côté des monts Carpathes, presque à la frontière du pays cuman. Ah! le bienheureux Père compte les rejoindra bientôt! Mais il veut tenir d'abord le premier chapitre général de l'ordre... Il n'a plus que onze mois à vivre.

D'un regard de l'âme, il peut compter ses monastères épars, déjà puissants, demain rivaux sans doute des plus antiques et des plus riches abbayes. Tous ces prieurs, quelques-uns de race illustre, instruits dans les premières universités du monde, orateurs célèbres, théologiens si sûrs que, par la force des choses, et à l'exemple du fondateur, on les voit partout non seulement prêcher contre l'hérésie, mais en rechercher les promoteurs, les convaincre et les livrer au bras séculier (si bien que les fils pleins de douceur des sans-culottes terroristes réuniront dans la même honorable haine les Prêcheurs et l'Inquisition), reçoivent par centaines des legs pieux et des donations. Où n'atteindra pas désormais la puissance du nouvel ordre?... C'est le moment que Dominique choisit pour décider d'abandonner les biens déjà acquis, domaines ou dîmes, et pour faire contracter par son premier chapitre général une seconde et plus solennelle alliance, cette fois indissoluble, avec la Très Sainte Vierge. Il déchire solennellement et symboliquement les chartes devant les Pères capitulaires réunis. Et comme ces pauvres gens sont venus de fort loin, au prix de grandes fatigues et privations, pourraient être tentés de céder à quelque faiblesse sur le chemin

du retour, il décide d'insérer dans la règle, expressément, la défense d'aller à cheval et de s'embarasser d'argent.

Puis il fait vendre à l'encan les chevaux et les mules.

Il quitte Rome en mai 1221, il s'en éloigne à jamais. Deux fois, la fièvre l'a terrassé par surprise sans pouvoir encore lui arracher son dernier secret, l'humile mort que Dieu prépare en lui, et qui brille déjà doucement dans son cœur, ainsi que la fidèle petite lampe du sanctuaire avant l'élargissement du matin. Après une suprême entrevue à Venise, avec le cardinal Hugolin, son ami, il regagne le couvent de Bologne, d'un dernier vol de ses grandes ailes infatigables. Il y arrive mourant.

Ses agonies portent le signe du remords : elles témoignent contre le passé, elles rompent ses liens, et, devançant le jugement ineffable, dénoncent à plein notre honte. Ah! que le drap recouvre du moins dans un instant le corps humilié, vide, où respissent les seules onctions! Mais la vie auguste du saint vient se jeter dans l'agonie comme dans un gouffre de lumière et de suavité.

On étale un grand sac par terre, et il se couche dessus.

Voici l'homme dont certains forcenés voudront faire un bourreau, et les moins fanatiques une sorte de ministre de la police des âmes. S'il les voit à cette heure, de ce regard qui déjà baigne dans l'avenir, le moine noir et blanc peut bien lever sur eux sa grande main douce et les dissiper comme une fumée! Lui devant qui tout s'ouvre, il ne comprend rien à leur haine, car justement leur haine n'est rien. Ils invoquent contre lui la science, et il l'a plus chèrement aimée qu'aucun d'eux. La lumière, et il sent qu'elle déborde de lui. Son seul scrupule, s'il y avait place pour un scrupule dans une âme si claire, serait plutôt d'avoir trop aimé, trop servi la première renaissance intellectuelle, jusqu'à paraître sacrifier à l'étude cet office choral même que ses moines réciteront désormais avec une rapidité joyeuse, si différente de la tradition bénédictine. Le siècle s'effrayait d'une source de clarté perdue, tout à coup retrouvée sous les ruines du monde antique, et d'accord avec deux admirables papes, il a redressé son siècle, l'a maintenu frémissant dans la gerbe de lumière que son fils Thomas tournera décidément vers la Croix.

Autour du moribond qui achève de se vider de son sang mystique, de sa toute divine charité, dans une effusion de larmes austères, l'ordre bourdonne comme une ruche avec ses centaines de moines qui seront demain des milliers, ses cinq provinces de France, d'Espagne, de Lombardie, de Rome, de Provence, et ses cinquante monastères. La chrétienté occidentale est sauvée, non seulement des fanatiques obscurs dont le zèle barbare condamnait avec le mariage la vie même, mais de l'Islam, du schisme grec et des fureurs de Frédéric II. Oui, tel quel, cet homme couché est un des plus grands de l'histoire, et il entre néanmoins dans la mort, ainsi qu'il a surmonté la vie, du même élan sans retour, avec le regard de l'enfance. A larges pas réguliers, sa pauvre besace sur le dos, les poches vides, il a parcouru plusieurs royaumes, et à présent qu'il est couché, il a laissé sa besace, mais il a gardé ses gros souliers. Il est prêt, si Dieu le sascite de nouveau. Il ne laisse rien derrière. Ses fils brûleront ou disperseront ses lettres, les livres annotés de sa main, son bâton de voyage, ses habits, la chaîne de fer dont il se flagellait chaque nuit avec ce puissant râle dont l'écho se répercutait jusqu'à la dernière cellule des frères qui l'écoutaient, terrifiés. Alors, il s'enveloppait, tout sanglant dans sa chape et s'étendait sur un banc ou sur une table...

Cette fois, il est étendu pour toujours. Ni le souvenir des immenses travaux, ou des mortifications très dures, des prédications ni des miracles, ne détournent un instant son cœur. Il redoute seulement que ses fils ne se laissent, après sa mort, entraîner à une vie trop confortable, et lorsqu'il apprend que les moines agrandissent le monastère et exhausseront les cellules, on le voit fondre en larmes, puis éclater en imprécations terribles, jurant la malédiction de Dieu à quiconque introduirait l'usage des possessions temporelles dans son ordre.

Ils l'ont transporté sur une colline où l'air est pur, mais il craint qu'on ne garde ici son corps. « A Dieu ne plaise que je sois enseveli autre part que sous vos pieds! » Ils le rapportent sur une claie jusqu'au couvent de Saint-Nicolas. Ils l'étendent par terre tout en sueur. Etienne d'Espagne l'essuie avec un haillon de toile. Ventura de Crémone entend sa confession générale. Ce petit souffle que le frère sent passer sur sa face, c'est désormais toute la

grande voix qui soulevait Rome, et c'est la même voix aussi qui, dans le retrait de la nuit, appela Dieu tant de fois d'un cri déchirant, rugissant pour les infidèles, les hérétiques, les Juifs, et dans l'admirable délire d'une charité universelle allant jusqu'à prétendre forcer la justice même du Père, en priant pour les damnés — *ad in inferno damnatos extendat caritatem suam*.

Les frères sont assemblés pour recueillir, s'il est possible, quelque chose de la parole qui va s'affaiblissant. Dominique fait un signe de la main, ils approchent. A l'humble geste du saint, ils reconnaissent qu'il a quelque aveu public à faire, et qui pèse lourd sur son cœur. Celui qui apparut au pape Innocent III dans un songe, portant l'Eglise de Latran sur ses épaules, conseiller des pontifes, conseiller des princes, arbitre de tant de destinées, maîtres et législateur de tant de consciences, découvre-t-il, en cet instant solennel, avec effroi, le caractère abstrait, presque terrible, de sa vocation doctrinale? Quel scrupule le tourmente?

Il lève sur les frères ses yeux bleus, son regard intact. « Je m'accuse, dit le maître des Prêcheurs, d'avoir toujours préféré, à celle des vieilles personnes, la conversation des jeunes femmes. »

« La religion de mon fils Dominique est un délicieux jardin, immense, joyeux et parfumé », dit un jour Notre-Seigneur à sainte Catherine, qui le rapporte.

GEORGES BERNANOS.

Le souvenir de Maurice Barrès

L'œuvre de M. Louis Bertrand contient d'indéniables et puissantes beautés. J'aime les évocations de *Sanguis Martyrum* et de *l'Infante*. Son *Saint Augustin* et son *Louis XIV* apparaissent comme de nobles et durables monuments... Cet art de bronze, de marbre et de larges fresques, cet art de grand air, il faut bien avouer, cependant, qu'il ignore les finesses et les replis de certaines peintures plus raffinées et plus intimes; il doit de son essence les ignorer... Mais enfin, il est certain qu'entre un Barrès et un Bertrand, le plus sûr point de contact est qu'ils sont tous deux Lorrains: et le nouveau récipiendaire a bien fait, dans son discours à l'Académie française, de se tenir à peu près dans les limites de leur admirable province.

Pour nous, le souvenir de Maurice Barrès occupe toute la terre. Pouvons-nous essayer de nous représenter son œuvre, sans qu'aussitôt mille paysages du vaste monde se dessinent, avec toutes leurs couleurs, dans notre imagination? Des plaines d'Aigues-Mortes et de l'Étang du Roi jusqu'à Notre-Dame de Sion et aux coteaux de la Moselle, du jardin de Bérénice jusqu'au jardin sur l'Oronte, de Venise et de l'Acchilleon jusqu'à l'Acropole et à Tolède, le grand écrivain qui a choisi délibérément, comme siège de son esprit et de son cœur, la « maigre Lorraine », où reposent ses morts, ce magnifique artiste n'a pas laissé de nous promener, d'une âme inquiète et d'un style somptueux, à travers les plus beaux sites et les plus fameuses contrées.

Cette âme inquiète, voici que toutes les littératures, toutes les musiques, toutes les plastiques l'ont nourrie et l'ont enivrée. Est-il un philtre où un Barrès n'ait trempé ses lèvres, buvant tour à tour à la coupe de Tristan et à celle du roi de Thulé? Mais est-il une nourriture dont il ne se soit fortifié, de la sagesse humaine des Grecs à la sagesse divine de l'Eglise? Ah! Barrès, multiple Barrès, pèlerin de toutes les philosophies, qui était à

vingt ans le disciple de Hegel et qui, peu avant la guerre, suivait à Paris des leçons monacales sur saint Thomas d'Aquin, — Barrès, multiple Barrès qui répondait à une enquête sur le livre de Léon Daudet: « *Le Stupide XIX^e siècle*, ah! je l'adore », et qui a cependant apporté un hommage incomparable aux disciplines classiques, — Barrès, multiple Barrès, littérateur, voyageur, contemplateur, qui est en même temps un homme d'action et d'action politique, qui s'est trouvé mêlé aux plus grands événements de notre époque, depuis l'Affaire et l'aventure du général Boulanger jusqu'aux tragiques années de la guerre, voilà bien un sujet presque immense et que Louis Bertrand n'aurait pu traiter en la plus longue séance d'Académie!

Je crois bien que c'est Robert Vallery-Radot qui, dans le *Réveil de l'Esprit*, a trouvé le mot le plus juste pour rassembler et concilier tous ces différents aspects de Barrès: « En pleine anarchie littéraire, a-t-il écrit, Barrès fut celui qui sut ordonner les apports les plus confus du XIX^e siècle. Il fut un colonisateur de l'intelligence... le Malherbe du Romantisme. »

N'arriva-t-il pas un jour à l'écrivain des *Déracinés*, un peu agacé par je ne sais quelles félicitations restrictives, d'affirmer à ses lecteurs qu'il n'y avait pas lieu de tuer le veau gras, pour fêter son retour dans la maison paternelle de la tradition française? Il est vrai qu'il n'a jamais cessé de courir avec passion aux rives des fleuves étrangers, des énervantes lagunes; il est vrai que Mme Astir-Aravian s'est appelé Oriante, dans *Un Jardin sur l'Oronte*, et que François Struel lui apportait dévotement le jeune cœur de sire Guillaume; il est vrai que le chevalier d'Occident, jusqu'en ses dernières pages, frémit encore tout entier sous le chant magique des syllabes de l'Asie... Mais il n'est pas moins vrai qu'il y a déjà, dans *l'Homme libre*, une vision de la Lorraine aussi nette, aussi roborative que le fameux épisode de la vallée de la Moselle dans *l'Appel au soldat* et que les méditations de *Colette Baudoche* devant les paysages messins.

« Barrès, à vingt ans, a écrit Maurras, dans *Une Campagne royaliste au Figaro*, était un nihiliste sentimental. Et si les mots en iste ne sont rien, il faut comprendre que l'« enfant avide », comme l'appelait Paul Bourget, était tout livré à ses nerfs. Mais, avec ses nerfs, il s'est refait un cerveau; avec ses nerfs, une patrie, une morale, une politique. Telle est la nature des hommes quand il leur plaît d'être bien nés... A le bien lire, on s'aperçoit que cette sensibilité obéit à une règle mystérieuse. Elle est frénétique, mais juste... »

Le mot de Maurras rejoint celui de Vallery-Radot: celui-ci nous montre en Barrès le Malherbe du Romantisme; celui-là vous dit comment: par une sensibilité juste.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait rien de dangereux dans Barrès. Il s'est trop chargé de toutes sortes de choses, il a mêlé à son œuvre trop de poisons pour que quiconque puisse la lire tout entière sans aucun risque. Il semble parfois qu'il ait peur de choisir. Et cependant: « Connaissez-vous la joie de voir clair? a-t-il écrit quelque part. C'est une des plus grandes que la vie nous donne. Q lumière qui chaire les erreurs! Et loin de s'épuiser, cette joie augmente à mesure que nous l'éprouvons. Voir clair, c'est parfois, dit-on, aller au désabusement. Mais s'il arrive que notre regard, longuement maintenu sur un objet permet aux sentiments d'admiration de s'éveiller en nous, alors quel plaisir! Aimer ce qui est posé en pleine lumière, c'est parfait. » Louis Bertrand a rappelé que, jusqu'à la fin, il se plut à dire « Je suis du Christ ». Il finissait bien par voir que l'Eglise ne repousse rien de ce qui est.

J'aurais voulu prendre quelques-unes des cadences les plus déchirantes de Barrès, jusque dans ses livres les moins sûrs, les pages fameuses de *la Mort de Venise*, par exemple, dans lesquelles il nous peint, en traits de feu, les quatre danseuses de Bénarès qui lui chantent le désir, la misère et la tristesse du monde; ou encore

ce fragment désespéré du « Chant de confiance dans la vie », qui termine les *Amitiés françaises* et qui revendique des « possessions éternelles », alors que l'auteur songe à la fuite de toute chose; ou mieux encore, dans le même livre, l'angoisse qui l'étreint et qui charge ses phrases, la profonde nostalgie qui s'empare de son cœur durant la visite à Lourdes. Et je voudrais y montrer l'immense besoin humain que seule apaise la Religion, le besoin de l'âme, dont Maurras a dit que « rien ne peut être plus désirable pour elle ni plus heureux, qu'un accord des pensées qui rejoint le ciel à la terre et embrasse les destinées du genre humain ». Des livres, comme la *Colline Inspirée*, comme *Credo ou le secret de Tolède*, comme la *Grande Pitié des églises de France*, la sublime conférence qu'il fit sur Dante témoignent le désir du divin qui est dans le cœur de Barrès. N'a-t-il point même affirmé, avec une force remarquable la nécessité de l'Eucharistie dans l'Eglise? Il n'a pas écrit ce *Génie du Catholicisme*, dont l'abbé Henri Brémond souhaitait de le voir l'auteur. Mais c'est bien à ce génie qui — selon une remarque profonde de Valléry-Radot — n'oppose point la prairie à l'Eglise mais unit toutes choses dans l'Amour, qui à la place des lares fictifs et des fées imaginaires met la réalité des anges et des saints, oui, c'est bien un génie du catholicisme que nous conduit la meilleure part de l'œuvre de Maurice Barrès.

JEAN SOULAIROL.

P. S. — Pour qui voudrait s'immuniser contre les dangers trop réels de certaines des œuvres barrésiennes, il faut signaler toujours le *Jugement sévère* de Massis, et ces *Visites à Maurice Barrès* où Jean Cocteau, d'une plume gentille mais acérée, perce tout ce qu'il y a encore de rhétorique chez l'auteur d'*Amori et Dolori Sacrum*.

J. S.

LIBRAIRIE DESCLÉE, DE BROUWER ET C^e
Bruxelles, 50, rue de la Montagne

AUTOUR DE LA MÉDITERRANÉE

LETRES D'UN PÈLERIN DE JÉRUSALEM

suivies d'une série d'appendices sur le Sionisme
et sur les livres traitant de l'Orient

par le Chanoine Paul HALFLANTS

Un beau volume de 21 x 15 de 224 pages, orné de 2 CARTES
et de 188 PHOTOGRAVURES. Prix : 25 francs.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (1)

La vie des molécules

En terminant la chronique précédente, j'annonçais le sujet de celle-ci : la solidification de l'hélium.

Le problème proposé est de même nature que celui-ci : étant donnée une masse de 1 kilogramme de vapeur d'eau, la transformer en 1 kilogramme d'eau liquide, puis en 1 kilogramme de glace; ou encore — ce qui sera moins facile — étant donné 1 kilogramme d'air respirable, en faire 1 kilogramme d'air liquide, puis 1 kilogramme d'air solide.

On voit aussitôt que pour résoudre rationnellement ces problè-

(1) Chronique mensuelle.

mes il faut d'abord se rendre un compte exact de ce qui différencie les trois états physiques des corps. Nous allons débiter par là.

L'expérience journalière nous apprend que *tous les corps sont divisibles*, et que, le plus souvent, cette division peut être poussée très loin : par exemple, si nous diluons 1 gramme de fuchsine dans un peu d'alcool et que nous versions cette solution dans 1 mètre cube d'eau, toute la masse en sera colorée au point que si nous prélevons 1 gouttelette de 1 millimètre cube (et il y en a 1 milliard dans 1 mètre cube) nous pourrions y déceler une teinte rose uniforme attestant dans chaque gouttelette un très grand nombre de particules de fuchsine.

La divisibilité de la matière est donc extrême. Est-elle illimitée? Par exemple, pouvons-nous scinder une goutte d'eau en deux parties; puis une de celles-ci en deux autres; puis recommencer cette opération une troisième, une quatrième... une centième fois; et, quand nos moyens physiques deviennent impuissants, la poursuivre indéfiniment en imagination?

La réponse est catégorique : non, cela n'est pas permis. En effet, nous savons que l'eau est formée par la combinaison de deux volumes d'hydrogène avec un volume d'oxygène. Il arrivera donc un moment où, en fractionnant, nous mettrons d'un côté l'hydrogène et de l'autre l'oxygène : les parties obtenues ne seront plus de l'eau. A ce moment nous aurons atteint la *molécule* d'eau, c'est-à-dire la plus petite partie d'eau possible.

Tout le monde admet aujourd'hui que *tous les corps sont formés de molécules*, identiques entre elles pour un même corps.

Par un grand nombre de méthodes, entièrement indépendantes les unes des autres, et qui donnent des résultats tout à fait concordants, on a pu compter les molécules. Leur nombre confond l'imagination : 1 millimètre cube de l'air que nous respirons contient 27 quadrillions de molécules, c'est-à-dire autant qu'il y a de secondes dans les vies réunies de 8 millions de centenaires!

Il s'ensuit que ces molécules sont d'une extrême petitesse : il en faudrait juxtaposer 3 millions pour former une longueur de 1 millimètre.

Même dans les corps les plus compacts *ces molécules ne sont pas entassées les unes sur les autres*, mais il reste entre elles des vides considérables. En effet, tous les corps sont compressibles, soit par effort mécanique soit par refroidissement; qu'est-ce à dire, sinon qu'on peut rapprocher les éléments qui les constituent? Donc ils ne se touchent pas. De plus, tous les corps sont poreux : le pétrole s'insinue à travers les parois des récipients en verre ou en métal : donc il y a entre les molécules de ces solides des espaces libres entre lesquels peuvent se faufiler d'autres molécules.

Et maintenant voici une chose bien étrange et qui nous paraît de plus en plus inexplicable à mesure que nous y réfléchissons davantage : Je tire une règle par un bout, tout le reste suit. Sans doute cela est « naturel », c'est-à-dire continuellement « constatable », mais vous chercherez vainement même un semblant d'explication à ce fait : d'innombrables molécules juxtaposées se suivent à la queue-leu-leu quand on en entraîne quelques-unes. Ai-je besoin de dire qu'on n'explique rien en invoquant le principe de la gravitation universelle et en alléguant que « tous les corps s'attirent »? En effet comment sais-je que les molécules s'attirent? Parce qu'elles se suivent. Pourquoi se suivent-elles? Parce qu'elles s'attirent. On trouverait difficilement un cercle plus vicieux! (1) Nous nous contenterons de dire, faute de mieux, que les molécules s'attirent, mais nous saurons que nous ne faisons qu'énoncer ainsi un fait d'expérience sans l'expliquer.

Et voilà que nous nous trouvons aux prises avec une difficulté nouvelle : si les molécules s'attirent, pourquoi ne s'entassent-elles pas les unes sur les autres? Cette fois ce « pourquoi » n'est pas resté sans réponse : *les molécules sont animées de mouvements incessants*

(1) On a beaucoup critiqué (beaucoup trop à mon sens) le *psittacisme* à l'école primaire; tout n'y est pas mauvais : l'enfant s'incruste dans la mémoire des formules exactes qui dépassent sa portée, mais qu'il comprendra plus tard.

Mais, ce qui me paraît autrement nuisible, c'est le *verbalisme* qui sévit dans l'enseignement moyen... ou même supérieur; à un âge où on devrait essayer de comprendre, on croit expliquer un phénomène en invoquant la pesanteur, la capillarité, le magnétisme, l'électricité, etc., et l'esprit se repose satisfait. Sans doute ces mots sont nécessaires pour classer les phénomènes et pour abréger le discours. Leur emploi est utile du moment qu'on sait que leur rôle se borne là.

Mais les médecins ne sont pas seuls à « expliquer » par la « vis dormitiva » que les pavots provoquent le sommeil...

et les forces d'impulsion dues à leurs chocs mutuels font équilibre à leur attraction mutuelle.

Fort bien, dira-t-on, mais la preuve? Car tous nos sens, et nos yeux en particulier, s'inscrivent en faux contre pareille affirmation.

En ce qui concerne leur témoignage direct, c'est vrai. Mais si nous appliquons notre esprit aux données de nos sens, nous arrivons à cette conclusion inéluctable que les molécules sont en état d'agitation continuelle. Considérons, par exemple, un fait tout à fait familier : il y a une minute j'ai trempé ma plume dans mon encrier; j'ai été interrompu un instant et je veux reprendre mon travail : ma plume ne marque aucun trait. Pourquoi est-elle sèche? Parbleu, parce que le liquide s'est évaporé!, dira-t-on. Gare aux cercles vicieux! Comment savez-vous que le liquide s'est évaporé? Parce que la plume est sèche. Pourquoi est-elle sèche?... etc.

En bon français : le liquide était sur ma plume et il n'y est plus. Où est-il? — On me répondra : Dans l'air ambiant. — Fort bien, mais qui lui a donné des ailes? Cette encre paraissait si tranquillement étendue sur sa couchette d'acier! Me voilà forcé, par le fait de l'évaporation, à admettre que ce n'est là qu'une apparence due à l'insuffisance de mes yeux. En réalité toutes les molécules sont animées de vitesses considérables. Celles des rangs inférieurs ne peuvent effectuer qu'un trajet très court sans rencontrer une de leurs pareilles : elles ne font que se remplacer les unes les autres sans que la composition du milieu en soit modifiée. Mais à la frontière air-encre il en va tout autrement : Quelques molécules d'air (oxygène et azote) pénètrent dans le liquide, mais un nombre beaucoup plus grand de molécules du liquide (beaucoup plus serrées) sont lancées dans l'air (fig. 1).

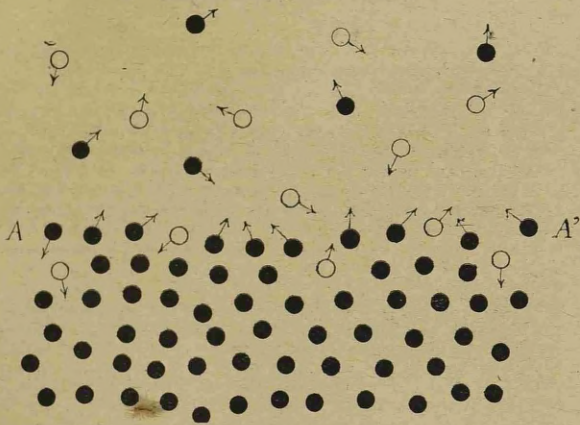


FIG. 1.

Les petits cercles blancs figurent des molécules d'azote et d'oxygène (air). Ils sont donc assez clairsemés. Les petits cercles noirs représentent des molécules d'eau, beaucoup plus serrées.

Toutes s'agitent de façon absolument désordonnée, sans aucune direction privilégiée, sauf aux endroits (telle la frontière AA' entre l'eau et l'air) où la dissymétrie du milieu produit fatalement des mouvements d'ensemble.

Les molécules du rang supérieur AA' de l'eau, après avoir frappé celles du deuxième rang, rebondissent en général vers le haut, où elles rencontrent peu d'obstacles. Un grand nombre sont alors libérées et vont humidifier l'air. Les molécules du 2^e rang subissent alors le même sort et ainsi de suite.

Quelques molécules d'oxygène et d'azote pénètrent aussi dans l'eau et s'y dissolvent.

Quand le premier rang est épuisé, le même phénomène se produit pour le second, et ainsi de suite, jusqu'à ce que ma plume soit sèche. (1).

(1) En réalité, le phénomène s'arrêtera (ou plutôt semblera s'arrêter) quand l'air ambiant est saturé d'humidité, c'est-à-dire quand il restitue au liquide autant de molécules d'eau qu'il en reçoit. Mais à ciel ouvert, cette limite n'est jamais atteinte.

Il reste à expliquer pourquoi les molécules de la matière colorante restent

collées sur ma plume. Un mot seulement à ce sujet : Dans un mélange liquide toutes les molécules sont forcément la même énergie de mouvement $1/2 mv^2$. Donc les plus légères ont des vitesses plus élevées et une plus grande tendance à fuir. Or les molécules du colorant de l'encre sont beaucoup plus lourdes que celles de l'eau : elles se meuvent plus lentement et s'attirent davantage : elles restent donc prisonnières les unes des autres.

Autre fait : Un ami dépose sur une table, à 3 mètres de moi, un grain de musc. Quelques minutes après l'odorat m'en avertit : des molécules de musc ont pénétré dans mes narines, car le musc ne peut agir où il n'est pas. Donc ces molécules sont projetées en tous sens.

Arrêtons-nous à une troisième preuve, moins familière mais plus intuitive, et pour bien la comprendre recourons à une analogie : Imaginons que le sol aride et cahotique de la lune soit peuplé d'êtres intelligents et amateurs d'astronomie. La terre sera le premier objet qui piquera leur curiosité : sur son disque brillant ils distingueront à l'œil nu des surfaces à contours capricieux (nos continents) se détachant en sombre sur d'immenses plages claires (nos océans). Dans les premières les moindres lunettes leur feront découvrir des régions tourmentées que, par analogie avec leur propre topographie, ils appelleront avec raison des massifs montagneux. Mais ces vastes plages claires et uniformes (nos océans) les intrigueront davantage, car l'eau faisant absolument défaut sur la lune, l'idée du fluide mobile qui forme nos mers ne peut leur venir; je me figure donc qu'à la vue de ces surfaces monotones ils songeront naturellement à d'interminables plaines désertiques figées dans l'immobilité de la mort.

Peu à peu, leurs moyens d'observation se perfectionnent : ils aperçoivent maintenant sur ces soi-disant « déserts » de petits traits obscurs parcourant régulièrement les mêmes trajectoires (ce sont nos grands transatlantiques). Ils ne s'en étonnent pas outre-mesure : ce seront à leurs yeux des colonnes de transport.

Mais voici qu'un savant Sélénite ayant décuplé le pouvoir de ses télescopes annonce une nouvelle vraiment sensationnelle : en différents endroits de ces « déserts », et plus spécialement sur leurs bords, il a vu de tout petits points noirs s'agiter d'une façon absolument ininterrompue et désordonnée (ce sont des barques ballotées par les flots). Il y aura d'abord parmi les savants une période d'incrédulité. Mais, les observations se multipliant et se précisant, le doute deviendra impossible : l'ère des hypothèses est ouverte et, de *deductio* en *deductio*, nos astronomes lunaires en arriveront à la conception d'un milieu fluide, en état d'agitation continuelle, par lequel sont portés des objets flottants (quoique rien de pareil n'existe sur la lune). Les vagues ne seront pas directement accessibles à leurs sens et ne le seront peut-être jamais; malgré cela aucun savant ne pourra plus douter de leur existence. Cependant le gros public restera encore longtemps incrédule prenant pour de la haute fantaisie cette intuition dont le fondement expérimental lui échappe.

Telle est, à l'échelle astronomique, l'histoire du mouvement brownien qui a fini par rallier à l'idée des agitations moléculaires les savants les plus sceptiques. La méthode opératoire est des plus simples : Dans une coupelle d'eau laissons tomber une goutte d'encre de Chine (ou mieux encore de mastic dilué dans l'alcool). Emprisonnons entre deux petits verres un peu de ce liquide. A l'œil nu cette préparation, d'un gris pâle, apparaît homogène et inerte. Mettons nos petits verres sous le microscope (grossissement : 500). Un spectacle merveilleux s'offre à nos regards : Sur un fond clair de petits grains noirs frétilent, se trémoussent, tourbillonnent dans le plus invraisemblable désordre; pas de mouvements d'ensemble : chaque grain s'agit pour son compte et deux grains distants d'un millième de millimètre ont des mouvements absolument discordants. Plus ces grains sont petits, plus vifs sont leurs déplacements; les plus gros sont immobiles, ou se balancent lourdement sur leur base.

Quelle peut être la cause de ces aspects extraordinaires? On a éliminé l'une après l'autre toutes les forces externes qui pourraient intervenir (gravitation, magnétisme, lumière, etc.) et on a été acculé à cette conclusion, aujourd'hui certaine : c'est dans le liquide lui-même, dans le bombardement de ses molécules en mouvement, qu'il faut chercher la cause du mouvement brownien. De même que les vagues seraient imperceptibles aux astronomes sélénités, mais non les ballottements des barques, ainsi les agitations des molécules ne peuvent nous être directement décelées,

collées sur ma plume. Un mot seulement à ce sujet : Dans un mélange liquide toutes les molécules sont forcément la même énergie de mouvement $1/2 mv^2$. Donc les plus légères ont des vitesses plus élevées et une plus grande tendance à fuir. Or les molécules du colorant de l'encre sont beaucoup plus lourdes que celles de l'eau : elles se meuvent plus lentement et s'attirent davantage : elles restent donc prisonnières les unes des autres.

mais les trépidations des grains immergés attestent indiscutablement leur existence (fig. 2).

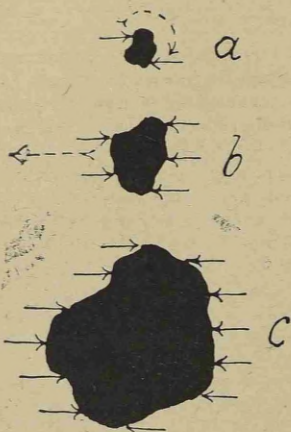


FIG. 2.

Comme il est impossible de représenter clairement les effets produits par des molécules dirigées en tous sens avec des vitesses inégales, nous ne figurons ci-dessus que les collisions qui ont lieu dans un seul plan et selon une direction (l'horizontale comprise dans le plan du papier). Un effet identique se produit dans tous les plans et selon toutes les directions.

Nous nous mettrons aussi dans les conditions les moins favorables au mouvement brownien : chocs égaux, équidistants et synchrones. Nous supposons seulement que les chocs de gauche soient un peu décalés en hauteur par rapport aux chocs de droite.

On voit que, même dans ces conditions : la toute petite particule A bascule vivement ; la particule moyenne B est jetée faiblement sur le côté ; la grosse particule C n'est pas ébranlée.

Les petites flèches horizontales figurent les chocs des molécules d'eau. Les mouvements des particules sont indiqués par les flèches pointillées.

effet par affaiblissement de la force antagoniste, la répulsion apparente.

La compression, étant le moyen le plus commode, fut essayée en premier lieu. De fait la plupart des gaz se montèrent dociles : Une pression de 6 atmosphères fut suffisante pour liquéfier le chlore ; 7 pour le gaz ammoniacque ; 36 pour l'anhydride carbonique ; 37 pour le cyanogène, etc.

Par contre, quelques-uns présentèrent une résistance inattendue : En 1854. Natterer fit subir à l'oxygène l'incroyable pression de 2800 atmosphères ; le volume devint presque imperceptible... et l'oxygène resta gazeux. La partie semblait perdue et les gaz qui avaient subi victorieusement, cette épreuve furent appelés « permanents ». Six gaz méritaient ce nom : l'hydrogène, l'azote, l'oxygène, le fluor, l'oxyde de carbone et le méthane. Depuis lors la liste des entités s'est grossie de quelques nouvelles recrues : hélium, néon, argon, krypton et xénon.

Il fallait donc, si on voulait à tout prix vinculer ces gaz, essayer le deuxième moyen : diminuer la répulsion apparente des molécules, c'est-à-dire réduire leur vitesse de translation.

Mais quel frein imaginer dans ce but ?

Ainsi posé, le problème risquait fort de rester sans solution. Signalons cependant quelques phénomènes bien connus qui vont nous mettre sur la bonne voie : Je chauffe un corps quelconque : il se dilate. Je le refroidis : il se contracte. Cela veut dire que la force de répulsion apparente, ou la vitesse des molécules, croît ou décroît par simple élévation ou abaissement de la température. La chaleur apparaît donc en connexion intime avec la vitesse des molécules.

Vu le nombre énorme des molécules, leurs mouvements amènent forcément des collisions mutuelles nombreuses et des rebondissements en arrière qui donnent lieu à une apparente répulsion.

Nous tenons ainsi les deux facteurs qui règlent l'équilibre des molécules dans les corps : attraction mutuelle (démontrable, mais inexplicable) et répulsion apparente consécutive aux chocs.

Si l'attraction est nettement prédominante, les molécules conservent leurs positions relatives : le corps a une forme déterminée, il est solide ; si ces deux forces sont sensiblement égales, les molécules passent avec une extrême facilité d'un point à un autre ; le corps n'a pas de forme propre et est dit liquide ; si enfin les chocs sont si vifs que les molécules rebondissent constamment en dehors du rayon de leurs attractions mutuelles, le corps est dit gazeux : il occupe alors toujours tout le volume disponible.

Donc pour faire passer un gaz à l'état liquide ou solide deux moyens se présentent d'emblée à l'esprit :

1^o La compression qui rapproche les molécules et agrandit de ce chef les forces attractives ;

2^o La diminution de leur vitesse qui aura le même

Autre fait : Dans certains corps (l'eau, par exemple) je puis à volonté faire prédominer l'attraction (glace) ou la répulsion apparente (vapeur). Encore une fois c'est une élévation de tempéra-

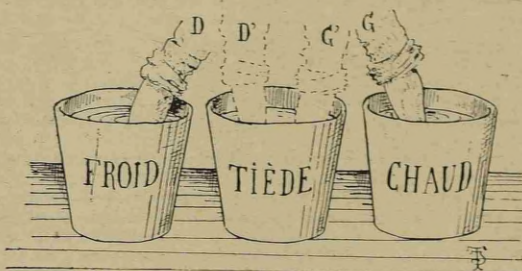


FIG. 3.

Pour nous convaincre de la faible valeur objective du témoignage de nos sens, au sujet de la chaleur, nous pouvons faire l'expérience suivante : Plaçons devant nous trois baquets contenant l'un de l'eau très froide, le second de l'eau tiède, le troisième de l'eau chaude.

Plongeons simultanément la main droite D dans l'eau froide et la gauche G dans l'eau chaude et attendons deux ou trois minutes. Puis, brusquement, faisons passer nos deux mains en même temps dans l'eau tiède (selon D' et G'). Ma main droite me dit : Cette eau est chaude ; ma main gauche me dit : elle est froide !

Laquelle mérite croyance ?

En réalité, j'ai l'impression de chaleur quand les molécules de ma main reçoivent une énergie supplémentaire de la part des molécules d'eau ; j'ai une impression de froid quand les molécules de ma main cèdent une partie de leur énergie aux molécules d'eau.

ture qui relâche les liens, c'est-à-dire qui agit comme accélération des vitesses moléculaires.

Un dernier exemple : La pression que les gaz exercent sur les parois des récipients qui les contiennent est certainement le résultat du bombardement des molécules. L'étude détaillée et la mise en équations mathématiques de ce bombardement a permis de retrouver les lois fondamentales de l'équilibre des gaz et de déterminer la vitesse moyenne des molécules (1840 mètres par seconde pour l'hydrogène à 0° ; 462 mètres pour l'oxygène). Or cette pression est proportionnelle à la température du gaz ; température et vitesse des molécules varient donc dans le même sens.

On a déduit de ces faits que la chaleur des corps et l'énergie de mouvement des molécules sont une seule et même chose. Pour parler d'une façon précise : communiquer à un corps une quantité de chaleur égale à 1 grande calorie c'est augmenter l'énergie totale de molécules de 426,5 kilogrammètres (1). Et n'objections pas naïvement : « Mais non ! Nos sens nous disent bien ce que c'est que la chaleur, et elle n'a rien à voir avec les mouvements moléculaires ! » Nos sens nous renseignent évidemment sur l'impression que la chaleur produit sur nous, mais ils ne nous disent rien sur la nature de la chaleur. L'expérience très simple indiquée à la figure 3 nous en donnera la conviction. Objectivement, la chaleur se manifeste toujours par un mouvement (ascension de la colonne du thermomètre, recul du piston, fusion d'un solide, etc.).

Cela étant les expressions « refroidir un corps », et « diminuer la vitesse des molécules » ont physiquement le même sens, et nous tenons ainsi le deuxième moyen qui peut nous mener à la liquéfaction des gaz : il faut abaisser leur température. L'expérience est tout à fait d'accord avec cette théorie : tous les gaz énumérés ci-dessus se liquéfient sous des pressions moindres quand on les refroidit. Mais jusqu'où faudra-t-il descendre dans l'échelle des températures pour liquéfier les « gaz permanents » ?

A priori nous l'ignorons ; mais cependant notre ignorance n'est pas totale : nous pouvons indiquer une température en dessous de laquelle nous ne devons certainement pas descendre : Soit un litre de gaz à 0° et à la pression atmosphérique enfermés dans un vase clos muni d'un manomètre.

Abaissons la température à 1° sous zéro : les molécules du gaz

(1) Une grande calorie est la quantité de chaleur requise pour élever de un degré la température de 1 litre d'eau. Un kilogrammètre est la quantité de travail exécuté quand on soulève à 1 mètre de hauteur un poids de 1 kilogramme.

bombardent moins vivement les parois; donc la pression s'abaisse; en effet le manomètre ne marque plus que $\gamma - \frac{\gamma}{273} = \frac{272}{273}$ d'atmosphère.

Faisons descendre la température à 2° sous zéro, puis à 3°, à 4°... sous zéro. La pression lue au manomètre est respectivement $\gamma - \frac{2}{273}$, puis $\gamma - \frac{3}{273}$, puis $\gamma - \frac{4}{273}$, ... d'atmosphère. Ces

mesures se font facilement jusque 20° sous zéro et la constance de l'abaissement de la pression est remarquable. Imaginons maintenant que nous amenions notre récipient à 273° sous zéro.

La pression devient $\gamma - \frac{273}{273} = 0$, c'est-à-dire que les molécules

ne bombardent plus du tout; elles reposent inertes les unes sur les autres; l'air est vide de chaleur: c'est la raison principale pour laquelle les physiciens ont baptisé du nom de *zéro absolu* la température de - 273° (qui n'a d'ailleurs jamais été atteinte). Il est bien significatif que dans la chasse aux basses températures on a réalisé pour commencer vers le bas des bonds de 50°, puis à mesure qu'on s'approchait de - 273° ces bonds se sont faits plus petits... et c'est par fractions de degrés qu'on est arrivé finalement jusque - 272°, le froid le plus intense qu'on ait pu réaliser jusqu'ici.

Les magnifiques efforts et les brillants succès de ces assauts vers le froid absolu, lutte au cours de laquelle tous les « gaz permanents » ont succombé l'un après l'autre, feront la matière de notre prochaine chronique.

J. TILLIEUX.

CHRONIQUE POLITIQUE (1)

Ce qu'est l'Empire britannique

Au moment où l'Angleterre joue à Genève une partie grosse de conséquences, il n'est pas inutile de revenir sur la Conférence impériale dont nous avons parlé il y a quelques semaines. A la clôture de la session qui a réuni à Londres autour de M. Baldwin les premiers ministres de l'Irlande et des Dominions, la Conférence a approuvé un rapport qui définit les relations existant aujourd'hui entre les différentes parties de l'Empire.

Ce document est délicieusement anglais et son texte suffirait presque à prouver l'existence d'une culture commune chez les dirigeants de tant de peuples dispersés; on y chercherait en vain la précision juridique et la rigueur du raisonnement. Le rapport caractérise le présent; il consacre officiellement des usages déjà établis; il ne s'effarouche ni des illogismes ni des anomalies. Le Droit public anglais est en évolution constante et, ici, nous pouvons saisir sur le vif la marche qu'il poursuit.

Surtout pas de constitution écrite! dit le rapport. « Les diverses parties de l'Empire, largement disséminées dans le monde, ont des caractéristiques très différentes, leur histoire ne se ressemble pas, chacune en est à un stade particulier de sa croissance. Dans l'ensemble, l'Empire défie toute classification; il ne ressemble à aucune autre organisation politique existante ou ayant fonctionné dans le passé. » C'est une entité réelle, mais dont la structure est indéfinissable. L'esprit anglais se contente de cette affirmation et il ne s'inquiète pas outre mesure de voir l'Empire

devenir une fédération de nations libres sans institutions fédérales.

La Conférence, en effet, a proclamé officiellement le principe de l'égalité politique des Dominions et de la mère-patrie. Constatant une situation qui date de l'après-guerre, le rapport déclare que la Grande-Bretagne et les Dominions sont des communautés autonomes, égales en droit, nullement subordonnées l'une à l'autre soit au point de vue interne, soit au point de vue externe, bien qu'unies par une commune fidélité à la Couronne et librement associées comme membres de la société britannique des Nations. Afin de marquer le point, la Conférence a suggéré une modification au titre porté par le Roi. Georges V abandonnerait l'appellation de « Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, » pour devenir « Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au-delà des mers »; déjà le cabinet de Londres se qualifie de « Gouvernement de S. M. en Grande-Bretagne » par opposition au « Gouvernement de S. M. au Canada », « en Australie » ou « au Cap ».

L'affirmation du principe de l'autonomie absolue des Dominions n'est pas poussée jusqu'à ses dernières conséquences. Cependant, il est dit que désormais les gouverneurs généraux ne seront plus que les représentants personnels du Roi au lieu d'être les agents du Gouvernement de Londres; le droit des Dominions d'avoir leurs propres agents diplomatiques est reconnu et le Canada, l'Australie et l'Irlande s'apprent à envoyer des représentants à Washington, mais le cabinet de Londres, bien que juridiquement incompétent pour lier ses associés, continuera à assumer la direction de la politique impériale. De même la limite exacte de la compétence législative du Parlement de Westminster demeure indéterminée. La Conférence n'a voulu, en somme, marquer qu'une tendance. Les anciennes colonies sont aujourd'hui des nations émancipées et l'Angleterre ne compte pour les retenir dans sa sphère d'influence que sur la sympathie et sur l'intérêt.

Le rapport, après avoir essayé de définir le système, constate qu'un étranger serait porté à croire que les formules employées ont été imaginées pour diviser et non pour unir; c'est ce qui est arrivé à la presse française, qui a crié aussitôt à la fin de l'Empire. Mais voilà près de huit ans que ces méthodes empiriques sont en vigueur et nous voyons que la puissance anglaise n'y a rien perdu.

Les Dominions sont des nations jeunes, avides de satisfactions d'amour-propre. Mais il n'en reste pas moins que des États comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap, faiblement peuplés, doivent toute leur sécurité à la protection de la mère-patrie. Croit-on que le Japon ne chercherait pas à briser les barrières mises à l'immigration des jaunes si l'Océanie n'était point soumise à la paix britannique? Les forces centrifuges ont donc des contre-poids sérieux dans les faits.

L'Empire a une réelle unité morale. Tous ceux qui sont issus de souche anglaise regardent la vieille patrie européenne comme une mère vénérable, digne d'être aimée et servie. Les universités d'Angleterre gardent leur prestige et achèvent la formation des élites; l'orgueil commun d'appartenir à une race élue atténue jusqu'à les effacer des manières différentes de voir et de sentir. Que l'on se souvienne de l'élan qui, durant toute la guerre, porta le Canada et l'Australie à consentir des sacrifices démesurés. Au Canada, notamment, c'est le sentiment de solidarité anglo-saxonne et nullement la sympathie française qui décida de l'intervention.

Lord Balfour pouvait dire récemment que tout l'édifice reposait sur une base morale et sentimentale. « La vérité nouvelle, disait-il au banquet de la « Pelgrim's society », est que les éléments de l'Empire dotés du *self-government* se considèrent comme des parties d'un tout qui est fondé non sur la subordination

(1) Chronique de quinzaine.

mais sur un idéal commun, sur des croyances communes. » L'affirmation est un peu osée en ce qui concerne l'Irlande, mais l'avenir justifiera peut-être ces considérations optimistes. Le général Herzog, l'ancien chef Boer, en recevant à Londres le don d'un trophée enlevé jadis de son pays par les Anglais, n'a-t-il pas déclaré qu'il était, cette fois, vaincu par l'amitié?

La monarchie anglaise joue un rôle important dans l'édifice impérial. C'est le signe éclatant de l'unité, c'est le point convergent du respect et de l'affection des foules; mais il ne faut pas perdre de vue que les Dominions sont, en réalité, des républiques. Le Souverain est trop distant pour pouvoir exercer une influence personnelle sur leurs affaires intérieures, et les gouverneurs délégués pour exercer les pouvoirs constitutionnels du monarque, ne font que passer, de telle sorte qu'ils ne peuvent acquérir par un long exercice de leurs fonctions ce capital d'expérience et de traditions qui, à Londres, maintient au Roi une certaine part dans la direction du Gouvernement.

On sait que, jusqu'ici, les Dominions n'ont pas expressément

adhéré au traité de Locarno; leurs représentants ont pourtant approuvé la conclusion de ce pacte, et c'est là au point de vue belge un fait de première importance. Nous sommes autorisés à croire que la garantie donnée à la démilitarisation du Rhin et à l'inviolabilité du territoire belge est ratifiée, au moins moralement, par l'ensemble de l'Empire. Nous pourrions difficilement obtenir davantage en ce moment. L'Angleterre a toujours répugné à lier à l'avance sa politique; sa méfiance traditionnelle est renforcée aujourd'hui par l'obligation où elle se trouve d'attendre, avant de faire un geste décisif, l'impulsion de l'opinion publique de ses associés dans les cinq parties du monde. Il importe donc que notre politique soit aussi claire et aussi simple que possible. Pour obtenir, à l'heure du péril, le soutien ferme et résolu de l'Empire, la Belgique ne doit rien négliger pour donner confiance dans sa volonté de vivre indépendante. Une bonne réputation, à cet égard, est une condition primordiale de succès.

Comte LOUIS DE LICHTERVELDE.

Les idées et les faits

FRANCE

L'Action française

Son Éminence le cardinal Charost, archevêque de Rennes, a envoyé à ses diocésains la lettre suivante :

CHERS DIOCÉSAINS,

Bon nombre de catholiques adhérents ou sympathiques à l'Action française nous demandent quelques précisions et la conclusion devant faire suite à la récente lettre du Souverain Pontife qui les concerne. Nous allons leur répondre.

Le premier devoir qui s'impose à eux n'est pas seulement une profession intégrale de foi catholique, ni le fait de répudier « les traces de paganisme avec le naturalisme » qu'elles impliquent chez certains dirigeants d'A. F. C'est de plus l'acceptation dans leur jugement de l'existence, des motifs et des périls que la foi, la morale et la plénitude de la vie catholique qui ont déterminé le Souverain Pontife à donner un avertissement grave et public. C'est aussi l'application de leur esprit à acquérir toute l'intelligence de ces périls et de leurs causes. Ce dernier devoir demande, de la part des jeunes catholiques, une étude sérieuse, autant qu'une bonne volonté dégagée de tout amour-propre de parti.

Le Pape s'est placé uniquement sur le plan doctrinal où se trouvent les grands biens d'ordre spirituel qu'il veut sauvegarder. Il exclut formellement de sa perspective la doctrine et l'action proprement politiques de l'A. F. Toutes ses paroles ont été choisies et pesées avec autant de mesure et de précision délicate que de netteté et de force. Il serait anticatholique de les discuter, car c'est bien au titre de Gardien de la doctrine et de la moralité, et de la vie catholiques qu'il parle et dirige ici, à ce titre-là seulement.

Il suit de là qu'il faut écarter résolument deux attitudes :

Deux attitudes à éviter.

1^o Celle qui chercherait l'abri d'un déclinatoire, en alléguant que l'A. F. n'a pas un système commun de philosophie, ni même une doctrine générale de l'ordre; qu'elle s'attache seulement à définir les points de fait d'un accord politique et à démontrer la nécessité pratique de leur réalisation. Modestie vaine! Dans toute conception d'ordre politique entrent des devoirs ayant force obligatoire et des droits se présentant comme inviolables. Ce sont les deux aspects de la justice, fondement de toute société. Il y entre aussi des intérêts et des passions qui peuvent s'accorder au devoir et au droit, qui peuvent également les combattre. Comment alors faire ici abstraction de Dieu qui seul crée l'obligation supérieure aux hommes, et qui seul, en l'insérant dans sa Loi, élève le droit au-dessus des intérêts, des passions et du nombre? On ne peut faire sans Dieu qu'une politique indigne de l'homme! Au surplus, sans Dieu, l'accord rêvé sera vite rompu. Car le juste et l'injuste, le désirable et le permis, disons plus : l'intérêt national lui-même, dont on avait le commun et vif souci, ne seront pas longtemps les mêmes pour le croyant et le positiviste pur. Et cela même qui devait grouper étroitement sera agent de désunion!

La chimère s'amplifie si l'accord projeté vise l'établissement d'un « ordre social chrétien ». Car l'Agnosticisme excluant Jésus-Christ, fils de Dieu, élimine l'ordre surnaturel qui est suspendu tout entier au Christ, et par là même l'ordre social chrétien qui est au moins une annexe de l'ordre surnaturel. Ne dites pas qu'il revient avec l'Eglise que l'accord passé entre croyants et incroyants reconnaît telle qu'elle est en soi. Le détour est subtil, mais, hélas! inefficace et dangereux. L'Eglise n'est pas concevable sans Jésus-Christ Sauveur et Roi des individus et des nations. Ce corps visible qu'elle nous présente, c'est le corps mystique de Jésus-Christ; s'il défie les siècles, ce n'est pas par une vertu qui est propre à l'Eglise, c'est parce que celle-ci est le règne commencé du Christ

qui n'aura point de fin. Si elle est créatrice perpétuelle d'ordre, ce n'est pas simplement parce qu'elle est la Tradition vivante, l'héritière conservant la sagesse des siècles, c'est parce qu'elle a en elle l'esprit de Jésus-Christ, du Verbe en qui toutes choses ont été ordonnées avec nombre, poids et mesure. Il est dangereux de s'accoutumer à ne considérer dans l'Eglise qu'une vision magnifique de l'ordre et des traditions et de la hiérarchie sans décrépitude d'un grand corps social. Cela, l'œil de chair le voit, mais il faut aussi exercer sans cesse, de peur qu'il ne s'émeusse, l'œil de la foi. Or, celui-ci va au delà, il va jusqu'aux divines réalités non apparentes : il aperçoit *avant tout* dans l'Eglise, la dispensatrice des mystères de Dieu, la bouche du Christ qu'on écoute en l'écoutant. C'est vue sous cet angle, sous cet angle seulement, que l'Eglise est l'instauratrice de l'ordre surnaturel et de l'ordre social chrétien.

Gardons-nous des interprétations fantaisistes.

Une deuxième attitude à écarter : C'est l'explication de l'intervention du Saint-Père par des influences secrètes et externes d'ordre politique ou par l'opposition intime du Saint-Siège aux Nationalismes antipacifistes et contraires les uns aux autres qui vont s'échauffant entre les peuples. Ce sont là les courtes vues de la prudence charnelle, dont saint Paul a dit « qu'elle ne comprend rien aux choses de Dieu et ne peut pas même les appréhender ». Le Saint-Père, dont tous les mots portent et sont si expressifs de même qu'il avait mis hors de cause la doctrine proprement politique de l'A. F., de même ne censure en rien les aspirations de ce groupement, faisant sien tout ce qui, en France, est national. Il reconnaît et leur liberté dans les limites générales de la justice et le bien qu'elles renferment, car c'est « sans aucun doute un bien, observe-t-il, que le lovable amour de la patrie ». Il faut laisser à quelques journalistes incroyants et légers, leurs interprétations fantaisistes : elles témoignent d'une inintelligence et d'une insouciance affligeantes des responsabilités formidables qui pèsent sur le Vicaire de Jésus-Christ, celui auquel le Christ a donné la charge de paître son troupeau et de conduire les âmes au salut qu'Il leur a gagné. Pour un catholique, ces propos superficiels, du seul fait qu'ils rabaisent la portée de l'acte pontifical, touchent à l'honneur d'un Père qu'il vénère et qu'il aime : cela suffit pour qu'il les repousse sans vouloir les entendre.

Nécessité de l'instruction doctrinale.

Quels sont maintenant les moyens à prendre pour se prémunir contre les dangers qu'a signalés le Saint-Père? Deux se présentent d'eux-mêmes à vous :

1° Acquérir une instruction doctrinale forte et nourrissant assez chez les catholiques d'A. F. la foi et la doctrine morale pour qu'elles éliminent de suite ce qui serait nocif pour elles. Nous félicitons ceux de notre diocèse de l'avoir compris dès les premiers jours. Beaucoup d'entre eux s'enfermèrent dans une Retraite à la clôture de laquelle ils me prièrent de venir et de leur donner un prêtre qui fût leur instructeur doctrinal. Un Cercle d'études, ouvert aussi à des catholiques appartenant à d'autres groupements politiques que celui de l'A. F. fut fondé sous le patronage de saint Vincent Ferrier, le grand Apôtre moral et social de la Bretagne. Le R. P. Janvier, qui avait prêché la Retraite en inspira les statuts que j'approuvai. J'esquissai un programme d'études. Morale catholique, droit naturel, étude des grandes Encycliques pontificales exposant les principes qui régissent les sociétés chrétiennes (pourquoi n'y joindrait-on pas une explication suivie du *de Regimine Principum* de saint Thomas?), histoire de la civilisation chrétienne de l'Europe, dont l'Eglise fut la créatrice, voilà une série de leçons qui, bien poussées, préviendront toute déviation

du sens catholique, d'autant — il Nous plaît de le reconnaître — que le chef principal de l'A. F. est le premier à signaler aux jeunes catholiques ce qui n'est pas pour eux dans ses ouvrages.

Ainsi éclairée, la foi de ces jeunes chrétiens sera résistante et clairvoyante; elle apercevra ce que le Pape lui a signalé et a fait sortir de l'ombre; le « système religieux, moral, social », que tout agnosticisme implique et entraîne, même si ce système n'est ni éclairé ni bien conscient chez des incroyants honnêtes; elle apercevra aussi les contrariétés qu'un tel système présente avec la doctrine et surtout avec l'esprit du christianisme. Celui-ci est un esprit de charité fraternelle, un souci des humbles et de leur élévation sociale graduelle; une appréciation de la valeur humaine de leur travail plus haute que sa valeur économique. C'est l'impérissable et divin esprit de Jésus-Christ. Cet apport de la pensée chrétienne va beaucoup plus loin qu'à parfaire l'empirisme politique organisateur et à le compléter par en haut, comme l'a cru un appréciateur bienveillant de l'Action française. Il tend à rectifier moralement cet empirisme lui-même dans le domaine où il se tient, à le redresser, à le transformer du dedans, à le rendre socialement meilleur.

Passons au second moyen que Nous avons énoncé. Que les jeunes catholiques d'A. F., qui s'y trouvent déjà en bon nombre, entrent de plus en plus dans nos Unions diocésaines et dans nos Œuvres, non pas seulement pour le bien de celles-ci, mais pour leur bien à eux. Là seulement ils acquerront la ferveur de la pitié, le souci de la pureté de vie, un idéal de perfection chrétienne, enfin l'esprit d'apostolat. Il y a là toute une cote de valeurs divines dont la passion trop absorbante de l'action politique provoquerait la baisse. Qu'ils n'oublient pas que, dès le premier jour, dès la première lettre d'un saint Paul qui précéda la rédaction du premier Evangile, le Christianisme prononça une inflexible offensive à la fois contre les erreurs qui voilaient la Divinité et contre le libertinage païen. Il ferma aux deux, en même temps, le royaume des cieux. Qu'ils n'oublient pas qu'avant d'être ordonnés à la société civile dont ils prennent très justement à cœur le salut, chacun d'eux est directement, et par toute son âme, ordonné à Dieu. Que vous servirait-il de gagner la France, si vous venez à perdre votre âme? Dites, comme Jeanne d'Arc qui l'a sauvée : « Dieu, premier servi! » et la France n'en sera que mieux et plus efficacement servie par vous.

Le texte de la lettre pontificale ne Nous induit pas à poser d'autres conditions. Nous n'ajouterons point à sa parole : aussi bien c'est son exquise et douce menace qui la fera pénétrer plus avant dans les âmes. Et si Pie XI n'a point porté une condamnation, c'est de peur peut-être que le bon grain ne périclite avec l'ivraie.

L'œuvre de Maurras.

On ne niera pas, en effet, que le Maître reconnu de l'A. F. n'ait sur notre sol raviné par tant de « nuées » révolutionnaires ravageuses, semé beaucoup de bon grain. Personne n'a mis en plus forte lumière la beauté féconde de la notion d'ordre; personne n'a montré d'un trait plus net que l'autorité d'Etat doit être moins envahissante dans ses attributions et, d'autre part, dans son domaine mieux circonscrit, plus forte pour réaliser le bien commun. Nul n'a mieux parlé de la tradition qui conserve dans une nation l'esprit, le goût, la politesse, tous les traits de sa physionomie spirituelle, toute sa vitesse acquise en tous sens, grâce aux générations précédentes. Nul n'a mené un combat plus serré contre l'anarchie intellectuelle qui engendre toutes les autres et contre ce libéralisme abstrait qui est destructeur des libertés et des protections réelles. Nul n'a mieux flagellé la fausse dignité de l'Amour romantique qui prétendait valoir pour lui seul, quelque indigne que fût son objet ou pernicieux que fussent ses ravages, thème antisocial qui a présidé à la destruction légale de la famille

dont nous sommes les témoins épouvantés. Nous n'exagérons certes pas l'importance de tels services rendus à des causes qui nous sont chères et qui intéressent à la fois la Patrie et l'Eglise. Et ce ne sont pas là les prouesses d'une plume solitaire : la puissante organisation d'A. F. a été mise au service de ces idées et de leur réaction vitale profonde. Elle constitue le premier mouvement contre révolutionnaire vaste et ordonné qui ait paru en France depuis l'Encyclopédie d'où sortit la Révolution avec ses destructions immenses. L'Eglise n'oubliera pas cela, non plus que la courageuse et méritoire défense que Maurras fit d'Elle et de son Chef, aux heures les plus troublantes de la conflagration mondiale. Tous ou bien peu s'en faut, et du côté des catholiques eux-mêmes, blâmaient le Pape sans respect comme sans justice. L'écrivain dont nous parlons, dédaigneux du nombre, fut son champion, et le livre forgé par lui au feu de ces luttes, reste la plus décisive défense de la Papauté, pendant la guerre.

Conclusion pour les membres de l'A. F. et pour leurs adversaires.

Fasse Dieu que cette fidélité et ce chevaleresque respect pour le Souverain Pontife dominant encore à l'Action française, en cette heure où elle se sent et se dit meurtrie ! Ce sera la meilleure de ses défenses et ce sera sa sauvegarde. Qu'elle montre, plus que dans le passé, le souci d'allier la légitimité et la justice à la solidité de l'observation et de la réflexion politiques ! Elle ne sera point, de ce fait, en état d'infériorité, car la force la plus efficace pour vaincre le mal réside, à la longue dans le bien. C'est parce que Nous avons la confiance d'être entendu, et que, d'autre part, Nous ne voulons pas désunir nos forces ni décourager ceux qui se sont montrés les plus vaillants et les plus entraînants parmi nos défenseurs, les plus dévoués aussi à notre œuvre, que Nous ne croyons pas devoir interdire les Lignes ou le journal d'Action française. Les pères de famille chrétiens sauront bien d'eux-mêmes ne pas laisser leurs fils, encore adolescents, se prendre à la fièvre des polémiques du journal : seule chose qu'ils en pourraient retirer à cet âge. Nous leur avons donné l'exemple, en défendant, dès notre venue dans le diocèse, la communication d'un journal quelconque à nos séminaristes, car Nous estimons qu'ils n'ont pas trop de tout leur temps pour s'initier à la bonne doctrine et à l'esprit de leur état.

Pour finir, Nous demandons aux adversaires souvent implacables, eux aussi, de l'A. F., de ne pas tourner à l'extrême une hostilité qui, en ce moment, manquerait de dignité et n'aboutirait qu'à l'affaiblissement de la force catholique et à un retour automatique d'anticléricalisme, tant nos ennemis suivent d'un œil attentif et content, en ce moment, nos divisions et nos flottements. Ni l'Eglise, ni la France ne peuvent se passer du rapprochement de toutes leurs forces morales en ces années difficiles, où des craintes nous agitent au dedans et où n'ont pas disparu au dehors des menaces de combat, *foris pugna, intus timores*.

Donné à Rennes, le 23 novembre, en la fête de saint Clément, Pape.

ALEXIS-ARMAND, Cardinal CHAROST,
Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

La culture générale

A une enquête menée par M. J. Lévêque sur La Culture générale en péril (et qui vient de paraître à Paris, aux Editions Spes), M. Jacques Maritain a répondu :

La « culture » me paraît consister dans le perfectionnement intrinsèque et l'enrichissement de ce qu'il y a de principal en

l'homme, c'est-à-dire de l'esprit, par la communication de ces biens de l'intelligence qui forment le patrimoine le plus universel et le plus immatériel de l'humanité.

Elle est gravement menacée de nos jours :

1^o Par la fièvre d'action immédiate et extérieure et les préoccupations exclusivement pragmatistes que les dures conditions de la vie actuelle ne favorisent que trop ;

2^o Par l'érudition matérielle et la « science » de détail qui accablent l'esprit sous la quantité des apparences méthodiquement coordonnées, au lieu de l'élever en qualité.

3^o Par la multitude d'erreurs qui sont venues depuis trois siècles se mêler au patrimoine intellectuel de notre civilisation, et dont les prétentions contradictoires risquent de conduire à un dilettantisme qui n'est que la contrefaçon de la culture et proprement sa négation.

Il appartient avant tout aux catholiques, et particulièrement aux étudiants catholiques, de maintenir et défendre la culture générale, en comprenant la mission qui leur incombe dans l'ordre intellectuel.

Quelle que soit la spécialité où leurs études particulières les engagent, qu'ils s'appliquent d'abord à s'établir et s'enraciner dans la vérité, qu'ils s'attachent d'une manière étroite et vivante à un objet *par lui-même universel*, par lui-même propre à universaliser l'âme, comme est l'objet de la philosophie et celui de la théologie. Pour cela, l'Eglise prend soin de leur indiquer un guide sûr : saint Thomas d'Aquin. Il leur est aisé d'acquérir sous sa direction une culture philosophique et théologique suffisante, ne serait-ce qu'en lisant chaque jour un article de la Somme.

Ordonnant toute leur activité intellectuelle à l'unité supérieure de la sagesse métaphysique et théologique, et plus haut encore, de la sagesse du Saint-Esprit, à laquelle tout chrétien doit tendre et qui consomme la vie de l'intelligence dans celle de la charité, ils échappent au danger de dispersion que comporterait une culture générale purement humaniste ou éclectique. Le reste viendra par surcroît.

Dans l'état actuel de la civilisation, seul un retour aux sources véritables de la vie spirituelle, pourra rendre l'homme capable d'un humanisme qui ne risque pas de devenir, selon le mot d'Henri Massis à propos d'Anatole France, un humanisme inhumain.

NOS CHRONIQUES RÉGULIÈRES

La semaine, par l'abbé R. G. van den Hout.

Chronique des idées, par Mgr Schrygns.

Chronique politique, par le comte L. de Lichtervelde.

Chronique sociale, par M. Defourmy, prof. à l'Université de Louvain.

Chronique scientifique, par J. Tillieux.

Chronique féminine, par Jeanne Cappe.

Chronique d'art, par Marcel Schmitz.

TAPIS D'ORIENT ANCIENS ET MODERNES

Q

V. SÉGOURA

Rue de l'Hôpital, 43

BRUXELLES — Téléphone 248,71

Restauration invisible de Tapis et Tapisseries
PRIX MODÉRÉ

Imp. A. LESIGNE, 27, rue de la Charité, Bruxelles.